

## Peines alternatives au-delà de la simple annonce *Défis logistiques et humains à relever*

*Naoufal Bouamri : Humaniser les sentences en créant  
une alternative à des sanctions qui se sont révélées  
incapables à elles seules d'avoir un effet dissuasif*



*Une première. Le Maroc votera en  
faveur de la résolution de l'ONU relative  
au moratoire sur la peine de mort*

Pages 2-3



*Nasser Bourita : Le Maroc suit la situation  
en Syrie et souhaite la réalisation des  
aspirations du peuple syrien en matière  
de stabilité et de développement*

Page 4



*Sans suspense, la Fifa  
attribue aujourd'hui  
les Coupes du  
monde 2030 et 2034*

Page 22

# Peines alternatives au-delà de la simple annonce

## *Défis logistiques et humains à relever*



Après son approbation par la commission de la justice, le 5 juin 2024 et son adoption par l'Institution parlementaire en deuxième lecture, la loi n°43.22 relative aux peines alternatives est entrée en vigueur à la suite de sa publication dans le Bulletin officiel n° 7328 en date du 22 août 2024.

Le processus de mise en œuvre de ce texte de loi, par ailleurs ambitieux et moderniste, se heurte en toute évidence à de grands défis liés aux moyens logistiques, aux ressources humaines et dispositions techniques et matérielles pour sa finalisation.

### Les fruits passeront-ils la promesse des fleurs ?

Dans les dispositions de cette loi, les peines alternatives sont définies comme « les sanctions qui remplacent les peines privatives de liberté dans les délits dont le jugement prononcé ne dépasse pas cinq ans de prison ferme ». Elles précisent tout de même que les crimes concernés ne doivent pas être liés à la sécurité de l'État, au terrorisme, au détournement de fonds, à la concussion, à la corruption, à l'abus de pouvoir, au blanchiment d'argent, aux crimes militaires, au trafic de drogue et de substances psychotropes, au trafic d'organes humains et à l'exploitation sexuelle de mineurs ou de personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, en vertu de l'article 35.5 de ce texte, le tribunal peut prononcer une sanction d'accomplissement d'un travail d'intérêt général comme une forme de peine alternative lorsque la personne concernée par la condamnation est âgée de 15 ans au moins lors de son jugement. Ce travail d'intérêt général ne peut pas être rémunéré et la durée de son exercice peut varier de 40 à 3600 heures et doit être dédié aux services de l'État, aux collectivités locales, aux institutions, instances ou organismes de protection des droits et libertés, aux établissements publics, à la bonne gouver-

nance, aux établissements publics, aux organisations caritatives, aux lieux de culte...

Dans un contexte de surpopulation préoccupante et inquiétante des établissements pénitentiaires, la publication au Bulletin officiel de ce texte de loi ambitieux et prometteur, marquant un tournant décisif dans les chantiers de réforme et de révision des secteurs clés de la société, se trouve confrontée au défi considérable de sa mise en œuvre dans les délais impartis et encadrés par la loi.

En effet, les dispositions de la loi n°43.22 relative aux peines alternatives en fixent clairement la forme et le cadre. Ainsi, l'entrée en vigueur en est conditionnée par la publication de tous les textes réglementaires adjacents, et ce dans un délai maximal d'une année. C'est une urgence qui a justifié la tenue d'une réunion le 20 novembre 2024, sous la présidence du chef du gouvernement, qui a rassemblé tous les acteurs concernés, à savoir le ministre de la Justice, le délégué général à l'Administration pénitentiaire et à la réinsertion de même que le directeur général de la Caisse de dépôt et de gestion.

En outre, un comité de pilotage et des commissions thématiques ont été mis en place avec pour mission première d'élaborer les décrets d'application dans, au maximum, un délai de cinq mois.

En effet, à titre d'exemple, l'article 647.13 de la loi n°43.22 relative aux peines alternatives met l'accent sur l'impératif de définir par voie réglementaire les modalités de gestion du bracelet électronique, dont bien entendu le volet financier. D'ailleurs cette grande innovation technologique, présentée comme une pierre angulaire de l'ensemble du dispositif, exige une organisation délicate et méticuleuse. D'ailleurs, à cet égard, le ministre de la Justice affirme que « cette approche constitue une solution efficace pour désengorger nos prisons »...

D'autre part, il convient de noter que la loi en question consacre une attention toute particulière aux mineurs, notamment dans le

contexte des différentes manifestations sportives. Toutefois, cette approche qui tend, tant bien que mal, à être équilibrée, exclut de son champ d'application les auteurs des crimes graves et les récidivistes. Là-dessus, les peines alternatives prévues dans ce nouveau texte de loi incluent des travaux d'intérêt général non rémunérés, des restrictions de droits bien ciblées et des amendes journalières fixées entre 100 et 2000 dirhams.

La mise en œuvre et la réussite de cette réforme prometteuse et opportune requièrent, en tout état de cause, une large mobilisation juridique, réglementaire et politique d'importantes ressources humaines et financières qui n'admet aucune tergiversation ou titubement. C'est dans ce sens que les exigences en matière de gouvernance, de gestion et de financement ont bien été au centre de discussions gouvernementales. Le cadre conventionnel entre d'une part la CDG et de l'autre l'Administration pénitentiaire est seul à même de formuler avec moult précisions les modalités du soutien logistique et pratique requis. Cette approche, si elle vient à se concrétiser loin de toutes les in-

terférences politiques ou politiques, marquera, à coup sûr, une renonciation définitive à l'approche positive en se focalisant sur une nouvelle conception consacrant un certain équilibre entre réinsertion et sanction.

Les objectifs de célérité, de modernisation et de redressement des torts conjugués au désengorgement des établissements pénitentiaires comptant une population carcérale de plus de 100.000 prisonniers pour seulement quelque 64.600 places, outre la réinsertion dans la société et la réintégration dans les tissus économique et social ne peuvent être atteints sans la mobilisation de ressources humaines suffisantes et surtout compétentes et financières à même de les concrétiser pérennément.

À ce propos, l'analyste universitaire Mustapha Shimi écrit que « cela permet de s'aligner sur les recommandations des conventions internationales, et partant de faire évoluer l'état d'esprit d'une société attachée à l'enfermement carcéral comme réponse et traitement « légitimes » du crime... Un enjeu de société au cœur des droits humains... »

Rachid Meftah

## Une première. Le Maroc votera en faveur de la résolution de l'ONU relative au moratoire sur la peine de mort

Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a annoncé lundi l'intention du Maroc de soutenir la dixième résolution des Nations unies relative au moratoire sur la peine de mort, dont l'adoption est prévue lors de la prochaine Assemblée générale de l'ONU au cours de ce mois de décembre.

Cette annonce a été faite lors d'une séance parlementaire plénière en réponse à une question des groupes de l'opposition et de la majorité concernant la place de la peine capitale dans le Code pénal marocain et sa pertinence dans la politique pénale nationale.

"Dans une évolution significative reflétant un changement de position du Maroc sur la peine de mort, le ministre de la Justice a annoncé que le Royaume envisage, pour la première fois, de voter en faveur de cette dixième résolution", dont l'adoption est prévue lors de la prochaine Assemblée générale des Nations unies en décembre 2024, indique un communiqué du ministère de la Justice, rappelant que le Maroc s'était abstenu lors du vote des neuf résolutions précédentes.

Cette décision, a relevé le ministre, reflète l'engagement du Royaume à renforcer la protection du droit à la vie, conformément à l'article 20 de la Constitution, selon lequel "le droit à la vie est le premier des droits de tout être humain. La loi protège ce droit". Il a également rappelé que cette déclaration constitue un changement historique dans la position du Royaume, qui s'était jusque-là abstenu lors du vote des résolutions précédentes concernant le moratoire.

Ce vote prochain démontre la volonté du Maroc de promouvoir une politique soutenant les droits de l'Homme et de consolider sa place en tant que pays avancé en matière de justice humaine, tout en respectant les spécificités nationales et le débat sociétal, a poursuivi M. Ouahbi.

Il a, dans ce contexte, rappelé que le Royaume applique un moratoire de facto sur les exécutions depuis 1993, illustrant son engagement constant à protéger le droit à la vie, notant que le soutien à la résolution à venir s'inscrit dans le cadre du renforcement de cette orientation.

D'après le communiqué, ce changement marque une étape importante dans le parcours du Maroc vers une justice plus humaine et l'adhésion aux valeurs universelles des droits de l'Homme, tout en réaffirmant son rôle actif sur la scène internationale.

# Naoufal Bouamri : *Humaniser les peines en créant une alternative à des sanctions qui se sont révélées incapables à elles seules d'avoir un effet dissuasif*

**D**ans cet entretien, Naoufal Bouamri, avocat au barreau de Tétouan et vice-président de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), revient sur les nouveautés de la loi relative aux peines alternatives, assurant que grâce à celle-ci, on passe d'une peine purement dissuasive à une sanction réparatrice et réhabilitative intégrant l'approche humanitaire.

**Libé : Quelle est, selon vous, l'importance d'adopter des peines alternatives dans la redéfinition de la politique pénale marocaine ? Et comment, au sein de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), avez-vous abordé cette question ?**

**Naoufal Bouamri :** L'un des problèmes dont souffre le Maroc est la surpopulation carcérale, qui a atteint des niveaux inédits, comme en témoignent les chiffres communiqués par la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion (DGAPR), qui a tiré la sonnette d'alarme en affirmant que le nombre des détenus a dépassé les 100.000 pour une capacité ne dépassant pas les 64.600. Les rapports des organisations des droits de l'Homme dont l'OMDH ont, à maintes reprises, exprimé leurs préoccupations face à la surpopulation carcérale et l'incapacité des prisons marocaines à accueillir ce nombre croissant de détenus.

La présidence du ministère public a tenté de remédier à cette situation chaotique par le biais de circulaires adressées aux différentes juridictions du Royaume afin de rationaliser la détention préventive. Cependant, le nombre de détenus et de personnes en détention préventive n'a pas été réduit compte tenu de l'existence d'un Code pénal qui limite la marge de manœuvre des personnes qui veillent à l'application de la loi comme le ministère public et les juges...

Dans ce contexte, il a été envisagé d'adopter une nouvelle législation relative aux peines alternatives au lieu de celles privatives de liberté, car on pensait que la réforme pénale tarderait à voir le jour en raison des débats sociétaux à propos de certains délits liés aux libertés individuelles. Il faut souligner que la loi relative aux peines alternatives a fait l'objet d'un vif débat au sein de la société. L'OMDH était à l'avant-garde de ce chantier de réforme en lançant un débat avec la DGAPR ou à travers ses communiqués et mémorandums dans lesquels elle a présenté sa vision en ce qui concerne la simplification des procédures juridiques pour bénéficier des peines alternatives prévues dans ce

texte. Elle a également mis en garde contre ce qu'on appelle « l'achat de la peine », car il y a des craintes fort légitimes de tomber dans une sorte de discrimination financière, ce qui bafouerait le principe d'égalité entre les bénéficiaires des dispositions de cette loi. Il y a eu également des remarques sur les délits concernés par ces nouvelles peines. On a remédié à ces points de manière à préserver l'esprit et la finalité de ce texte juridique, en créant un équilibre qui tient compte des différentes parties au litige.

**La réduction de la surpopulation carcérale, qui a atteint des niveaux record est-elle la raison qui a poussé le législateur à adopter les peines alternatives ? Ou bien cela est lié à un changement de la conception de la peine et de son rôle dans la réforme et la réhabilitation ?**

Il semble que deux facteurs aient poussé le législateur à l'élaboration d'une loi spécifique relative aux peines alternatives : la surpopulation dans les prisons et le changement de la vision du législateur dans le cadre de la nouvelle politique pénale. Un changement qui concerne le concept de « peine » en lui-même, car on passe d'une peine purement dissuasive à une sanction réparatrice et réhabilitative intégrant l'approche humanitaire dans le droit pour réduire le taux de criminalité, d'autant plus que les peines privatives de liberté se sont révélées incapables à elles seules d'avoir un effet dissuasif. En effet, ces peines n'ont pas permis la diminution du taux de criminalité ni de récidive.

Par conséquent, les peines alternatives visent avant tout à humaniser les peines et à créer une alternative à la privation de liberté en faveur de l'exercice du travail d'intérêt général.

**Selon vous, comment assurer la mise en œuvre optimale des dispositions de cette loi ? Quels sont les problèmes d'ordre juridique ou autre qui peuvent surgir lors de son application ?**

Nous sommes encore à la première étape de mise en œuvre de cette loi. Il se peut donc qu'il y ait une certaine confusion au début, d'autant que de nombreux textes nécessitent l'intervention de plusieurs institutions, qu'elles soient judiciaires, sociales ou professionnelles. Je pense que nous avons besoin d'un guide destiné aux hommes et aux femmes qui veillent à l'application de la loi, ainsi qu'aux détenus pour les sensibiliser quant à leurs droits.

**Comment pouvons-nous garantir l'équité dans l'application de ces peines afin qu'elles ne s'écartent pas**



**des objectifs pour lesquels elles ont été mises en place et garantir qu'elles ne soient pas exploitées ?**

**Le consentement du détenu est-il nécessaire pour appliquer ces sanctions ? Ou bien les autorités judiciaires peuvent-elles imposer ces sanctions même sans son consentement ?**

Nous devons ici distinguer entre deux niveaux. Le premier concerne l'étape d'enquête, c'est-à-dire celle précédant la décision du tribunal et durant laquelle le ministère public peut renoncer à la détention préventive et adopter l'une des mesures stipulées dans le Code de la procédure pénale ou dans la loi relative aux peines alternatives. Si l'on s'engage dans cette voie, nous assisterons à une baisse du nombre de décisions prises par le ministère public concernant la mise en dépôt ou la poursuite des délinquants en état d'arrestation.

Le second est lié à la peine elle-même. Ici, il faut souligner que l'adoption de cette loi et sa mise en œuvre peuvent être entravées par l'absence de réforme du Code pénal qui définit la nature des crimes, la notion de peine, et précise les peines pour divers délits. Ainsi, le retard dans l'adoption d'un nouveau Code pénal inspiré de l'esprit du texte de la loi relative aux peines alternatives ne peut pas conduire à la mise en œuvre optimale de ce texte.

Outre que les personnes poursuivies ne peuvent en tirer profit, d'autant plus que les juges rendent leurs jugements en vertu des dispositions du Code pénal qui date de l'année 1962, et qui, dans sa forme et son esprit actuels est très « archaïque » par rapport à la loi relative aux peines alternatives.

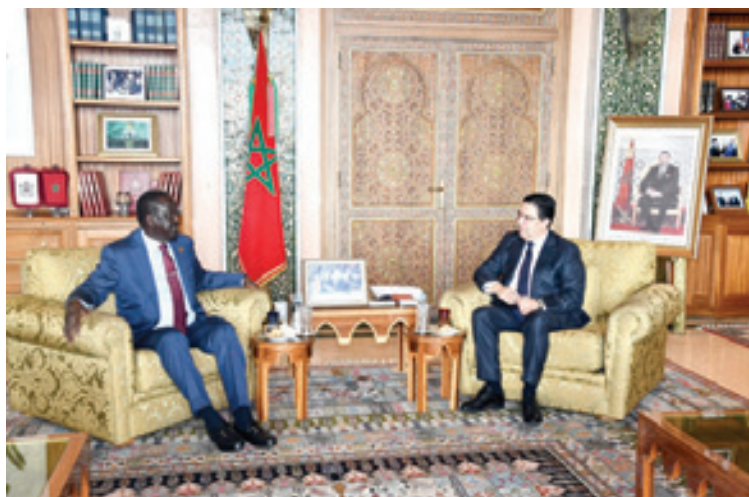
**Quelles sont les expériences internationales réussies les plus marquantes en matière d'application de peines alternatives au lieu de celles privatives de liberté ?**

Il existe plusieurs expériences internationales en ce qui concerne l'application des peines alternatives notamment celle de la Norvège dont les peines alternatives axées sur la réhabilitation et la justice réparatrice ont contribué à atteindre des taux de récidive parmi les plus bas du monde.

Certes on peut s'inspirer de ces expériences réussies, mais je crois que nous avons dépassé cette phase avec l'adoption de la loi, de sorte que nous allons maintenant passer à une autre étape d'une importance cruciale, celle de sa mise en œuvre. Cela nécessite de toute évidence un véritable effort juridique et une synergie entre les différentes institutions pour garantir le succès de cette expérience qui augure d'une nouvelle ère de la politique pénale dans notre pays.

**Propos recueillis par Mourad Tabet**

# Nasser Bourita s'entretient avec Raila Amolo Odinga, candidat au poste de président de la Commission de l'UA



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, s'est entretenu, lundi à Rabat, avec l'ancien Premier ministre du Kenya et candidat au poste de président de la Commission de l'Union africaine (UA), Raila Amolo Odinga. Lors de cette entrevue, MM. Bourita et Odinga ont passé en revue la situation actuelle dans le continent africain et les moyens à même de développer l'UA pour l'ériger en institution en mesure d'accompagner les dé-

veloppements que connaît le continent et de tirer profit des opportunités, ainsi que de renforcer son rôle pour devenir une voix forte exprimant les aspirations des peuples africains dans les fora internationaux.

Lors d'un point de presse conjoint à l'issue de ces entretiens, M. Bourita a indiqué que M. Odinga a exposé sa vision pour promouvoir l'UA et renforcer ses compétences, notant que les visions et aspirations de M. Odinga convergent avec les Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI exprimées

dans plusieurs discours pour parvenir au progrès et à la stabilité du continent.

Pour sa part, M. Odinga a fait savoir que sa visite s'inscrit dans le cadre d'une tournée africaine visant à consolider la coopération régionale et à mettre en avant le rôle à jouer afin de concrétiser les aspirations des pères fondateurs de l'UA pour une Afrique unie et prospère.

Les questions du commerce, des infrastructures et de l'énergie figurent en tête des priorités pour le développement de l'Afrique, a-t-il dit, faisant remarquer que "les échanges commer-

ciaux intra-africains demeurent inférieurs par rapport à d'autres régions comme l'Europe, ce qui reflète la nécessité d'améliorer les infrastructures du continent".

M. Odinga s'est félicité du modèle marocain et des réalisations accomplies par le Royaume en matière d'infrastructures, de réseaux routiers et d'énergies renouvelables comme le projet du réseau ferroviaire à grande vitesse, affirmant la nécessité de focaliser sur l'exploitation des grandes potentialités de l'Afrique dans le domaine des énergies renouvelables pour améliorer les conditions de vie des peuples du continent et générer des opportunités d'emploi, en plus du renforcement des moyens de communication entre les peuples, en outre, fait observer que le changement climatique constitue un défi majeur pour l'Afrique en raison des fléaux climatiques tels que les inondations et la sécheresse, appelant à unir la voix africaine pour relever ces défis.

Selon lui, cette question figure en tête de ses priorités dans le cadre de sa candidature au poste de président de la commission de l'UA, faisant part de son engagement à oeuvrer avec transparence et à coopérer avec l'ensemble des parties pour parvenir à une vision unifiée de l'Afrique.

## Le Maroc suit les développements en Syrie

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a affirmé, lundi à Rabat, que "le Royaume du Maroc suit de près les développements accélérés et importants en Syrie", et souhaite la réalisation des aspirations du peuple syrien en matière de stabilité et de développement.

Lors d'un point de presse conjoint avec l'ancien premier ministre du Kenya et candidat au poste de président de la Commission de l'Union africaine, Raila Amolo Odinga, M. Bourita a réitéré la position claire et constante du Maroc à l'égard de ce pays, conformément aux Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, en faveur de "la préservation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et de l'unité du peuple syrien".

Le ministre a également exprimé le souhait du Maroc que ces développements apportent à la Syrie une stabilité durable, répondent aux aspirations légitimes du peuple syrien et ouvrent la voie à un avenir meilleur.

M. Bourita a, en outre, rappelé la fermeture de l'ambassade du Maroc en Syrie en 2012, ainsi que la demande adressée à Damas de fermer sa représentation diplomatique à Rabat.

Et de conclure que le Maroc qui se tient aux côtés de la Syrie, appelle à préserver sa souveraineté et à tenir le pays à l'abri de toute ingérence dans ses affaires internes, notant que le Royaume oeuvre toujours en faveur des intérêts de la Syrie, sa stabilité et son unité et de toute solution répondant aux aspirations du peuple syrien frère.

# Omar Zniber préside une réunion organisationnelle du 19<sup>ème</sup> cycle du Conseil des droits de l'Homme à Genève

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (CDH) a tenu, lundi au Palais des nations à Genève, les travaux de la session organisationnelle du 19<sup>ème</sup> cycle du Conseil (1 janvier - 31 décembre 2025). Lors de cette réunion, présidée par l'ambassadeur Omar Zniber, président en exercice du CDH et représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'office de l'ONU à Genève, il a été procédé à l'adoption de la déclaration du Président, constituant un moment d'importance dans le processus de rationalisation et de renforcement de l'efficacité et de l'efficience du CDH. Ce fut également l'occasion aux différents points focaux et co-facilitateurs, désignés par le président du CDH en début de son mandat, pour présenter leurs rapports restituant les résultats de leurs consultations avec les différentes parties prenantes.

Ces consultations ont porté notamment sur la contribution du CDH au processus

de sa réforme par l'Assemblée générale de l'ONU en perspective de 2026; les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle et la fracture numérique; la rationalisation et l'efficacité des sessions du Conseil et l'usage des technologies modernes pour renforcer l'inclusivité et l'efficacité du CDH.

L'ordre du jour de cette réunion comprenait également l'élection du prochain Président du Conseil et du Bureau au titre du 19<sup>ème</sup> cycle (l'année 2025), ainsi que la nomination du nouveau rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones. A cette occasion, plusieurs délégations ont salué le leadership du Maroc, ainsi que la sagesse et l'esprit d'ouverture, d'inclusivité et de transparence avec lesquels cette présidence a été conduite.

S'exprimant à cette occasion, M. Zniber a dit ressentir "un sentiment de fierté et de devoir accompli" au terme d'une année ponctuée par des réunions qu'il a eu l'hon-

neur de présider, y compris trois sessions du Conseil des droits de l'Homme, des sessions de l'examen périodique universel, des consultations et des exercices de diplomatie.

Ce fut également "à la fois pour le Royaume du Maroc, et pour moi personnellement, un honneur que de représenter l'Afrique à la tête de notre auguste Conseil", a déclaré le représentant permanent du Royaume. Partant des principes et valeurs idéaux de la diplomatie marocaine, sous l'égide et la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, il a assuré avoir eu à cœur, dans l'exercice de la responsabilité qui lui a été confiée, "d'observer les équilibres et les règles en vigueur, de respecter la neutralité et l'intégrité, mais aussi et surtout d'être à l'écoute de chacun".

Et d'ajouter que "l'œuvre collective que nous avons patiemment continué à ériger ensemble cette année a honoré les principes fondamentaux qui sous-tendent la promotion des droits de l'Homme".



## CNSS : Lancement de l'opération de contrôle de scolarité des bénéficiaires des prestations au titre de l'année scolaire 2024-2025

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a annoncé, mardi, le lancement de l'opération de contrôle de scolarité des enfants bénéficiaires des prestations au titre de l'année scolaire 2024-2025.

"La CNSS informe l'ensemble de ses assurés du lancement de l'opération de contrôle de droit aux prestations qui vise le contrôle de la scolarité des enfants bénéficiant des allocations familiales âgés de 12 à 21 ans, des enfants bénéficiant de la pension de survivants âgés de 16 à 21 ans, ainsi que ceux qui bénéficient de l'assu-

rance maladie obligatoire âgés de 21 à 26 ans", indique un communiqué de l'organisme de sécurité sociale.

Afin de vérifier la scolarité des enfants bénéficiaires des prestations susmentionnées, la CNSS utilise un dispositif dématérialisé basé sur l'échange électronique d'informations avec les administrations et institutions partenaires concernées, précise la même source.

Quant aux enfants dont la scolarité n'a pas pu être vérifiée grâce à cet échange électronique, leurs parents et tuteurs sont invités à déposer leurs certificats de sco-

larité dans un délai d'un mois à travers le service TAA-WIDATY.

Les parents et tuteurs concernés doivent mentionner leurs numéros d'immatriculation sur les certificats de scolarités déposés afin d'assurer leur traitement, poursuit le communiqué, notant, toutefois, que "si les parents et tuteurs concernés ne transmettent pas à la CNSS les certificats requis dans les délais impartis, celle-ci serait dans l'obligation de suspendre le droit aux prestations précitées, conformément aux dispositions légales en vigueur".

## Le Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes de l'Information salue les efforts de Bayt Mal Al-Qods en faveur des Maqdessis

Le Bureau exécutif des ministres arabes de l'Information a salué, lundi à Abou Dhabi, les efforts de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif relevant du Comité Al-Qods, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en matière de soutien aux Palestiniens et de préservation de l'identité arabe et islamique de la Ville sainte.

Dans une résolution à l'issue de ses réunions, le Bureau exécutif a appelé les médias arabes à mettre en exergue les efforts déployés par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al-Qods, son rôle important en matière de défense de la cause palestinienne et son soutien apporté aux Maqdessis.

Le Maroc a pris part aux travaux de la 102e session du Comité permanent des médias arabes, avec une délégation conduite par Mustapha Amedjar, directeur de la Communication et des Relations

publiques au ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication, et comprenant Khadija Qaramda, cheffe de la division de la Coopération au sein du ministère.

La délégation marocaine a activement participé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de cette session, aux côtés de plusieurs hauts responsables arabes, notamment Cheikh Abdulla bin Mohammed Al Hamed, président du Bureau national des médias des Emirats arabes unis (UAEMC), Salman bin Yousef Al-Dosari, ministre saoudien de l'Information et président du Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes de l'Information, Rachid Khattabi, secrétaire général adjoint en charge du secteur de l'information et de la communication à la Ligue des États arabes, ainsi que les ministres de l'Information de plusieurs pays arabes.

Lors des discussions, M. Amedjar a souligné la nécessité de hisser la coopération médiatique arabe conjointe, en intensifiant les efforts communs et en favorisant la coordination, la concertation et l'échange d'expertise afin de transcender les énormes défis posés et de promouvoir des médias en mesure de consolider l'identité arabe et de répondre aux aspirations des peuples de la région.

Il a mis l'accent sur l'importance d'intensifier et d'unifier les efforts visant à améliorer et à développer les médias arabes et à continuer à les mettre à niveau, afin qu'ils soient au diapason des évolutions que connaît leur environnement, insistant sur l'importance d'ériger les médias en acteur efficace dans la défense des questions arabes communes, la promotion des sociétés et le développement des pays de la région.



Il a ajouté qu'à l'ordre du jour de ces réunions figurent des questions qui revêtent un caractère vital, ce qui requiert d'apporter des réponses appropriées, au premier rang desquelles la poursuite du soutien et de la défense de la cause palestinienne, la consécration de sa centralité dans les médias arabes et la défense de l'identité arabe de la ville d'Al-Qods.

Les réunions du Comité permanent des médias arabes et du Bureau exécutif des ministres arabes de l'Information ont porté sur plusieurs sujets clés, notamment l'évolution du plan d'action des médias à l'étranger, le portail électronique du Comité arabe pour les médias électroniques et le rôle des médias arabes dans la lutte contre le terrorisme.

## Kaja Kallas : L'UE peut compter sur le Maroc pour renforcer nos relations de longue date et relever les défis ensemble



La haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Kaja Kallas, a affirmé que l'UE peut "compter sur le Maroc pour renforcer nos relations de longue date et relever les défis ensemble". "Je sais que nous pouvons compter sur le Maroc pour renforcer nos relations de longue date et relever les défis ensemble", a déclaré Mme Kallas suite à l'entretien téléphonique qu'elle a eu, lundi, avec le ministre des

Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et qui a porté sur les questions bilatérales et régionales d'intérêt commun.

Dans un post sur le réseau social X, publié à l'issue de l'entretien téléphonique, Mme Kallas a, notamment, qualifié d'"utiles" ses échanges avec M. Bourita sur la situation au Moyen-Orient, reflétant le rôle important que joue le Maroc, sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, sur la question du Moyen-Orient. Cet entretien téléphonique est le premier de Mme Kallas avec un responsable de la région du Maghreb et d'Afrique, depuis son installation dans ses nouvelles fonctions début dé-

cembre. En octobre dernier, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et l'ancien haut-représentant de l'UE, Josep Borell avaient réaffirmé, dans une Déclaration conjointe, l'engagement de l'UE en faveur de la préservation et du renforcement de ses relations étroites avec le Maroc dans tous les domaines.

"En étroite coopération avec le Maroc, l'UE entend fermement préserver et continuer à renforcer ses relations étroites avec le Royaume dans tous les domaines du partenariat Maroc-UE", a affirmé cette Déclaration conjointe, qui représente l'acte politique le plus élevé de l'UE et un fait rare qui souligne l'importance du Maroc et matérialise l'importance du partenariat de l'UE avec le Royaume.

## Débat sur la violence à l'égard des femmes en période de crise

La violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte des crises, notamment du séisme et du changement climatique, a été au cœur d'une rencontre organisée, lundi à Marrakech.

Initiée par le Conseil régional de Marrakech-Safi, en partenariat avec le Programme de développement socio-économique inclusif de la région (ISED-MS), cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale "16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre" visant à sensibiliser sur ce fléau et à promouvoir des solutions concrètes pour le combattre.

A travers des débats et des témoignages, les intervenants ont ainsi mis l'accent sur les effets dévastateurs des crises sur les femmes, notamment en termes de santé mentale et de vulnérabilité accrue face à la violence.

Dans une déclaration à la MAP, le représentant de l'Agence américaine

pour le développement international (USAID), Alaa Dine Serrar, a indiqué que cette rencontre tend à sensibiliser sur l'importance de la lutte contre ce phénomène, notamment en période de crise, tout en saluant les initiatives entreprises par le Royaume dans ce sens.

M. Serrar a également insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les différents acteurs concernés, expliquant que les périodes de crise, comme le séisme, amplifient la vulnérabilité des femmes et les exposent davantage à ce phénomène. Il a, par ailleurs, réitéré l'engagement de l'USAID à collaborer avec les partenaires locaux pour développer des programmes intégrant la lutte contre ce fléau dans les politiques de gestion des crises. Pour sa part, Saïda Aït Bouali, vice-présidente du Conseil de la région de Marrakech-Safi, a mis l'accent sur les besoins spécifiques des femmes dans les régions touchées.



## Les installations militaires en Syrie pilonnées par l'aviation israélienne

L'armée israélienne "a détruit les principaux sites militaires en Syrie" en menant plus de 300 frappes aériennes dans le pays depuis la prise de Damas par les rebelles et la chute du président Bachar al-Assad dimanche, a affirmé mardi l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Des journalistes de l'AFP dans la capitale ont entendu de fortes explosions à l'aube, des images en direct de l'AFP TV montrant d'épaisses colonnes de fumée au-dessus du centre, où des rebelles en armes patrouillent les rues et sont postés sur la place centrale des Omeyyades.

Un centre de recherche scientifique à Damas, relevant du ministère de la Défense, et figurant parmi les cibles israéliennes selon l'OSDH, a été complètement détruit, a constaté mardi un journaliste de l'AFP. Ce centre était accusé par les États-Unis d'être lié au programme d'armement chimique syrien.

L'OSDH, qui s'appuie sur un vaste réseau de sources en Syrie, a recensé "près de 310 frappes". Selon elle, Israël a notamment bombardé des aéroports, radars, et dépôts d'armes dans plusieurs régions, et a endommagé des navires de la marine syrienne en attaquant une unité de défense aérienne près du grand port de Lattaquié, dans le nord-ouest.

Ces raids visent "la destruction des armes restantes" de l'ancien pouvoir, allié de l'Iran et du Hezbollah libanais ainsi que de la Russie, a estimé l'OSDH.

Israël avait confirmé lundi avoir détruit au cours des derniers jours des dépôts militaires, notamment d'armes chimiques", en Syrie pour éviter leur prise par les rebelles, animés, selon son gouver-



nement, par "une idéologie extrême de l'islam radical".

L'armée israélienne a en outre pénétré depuis plusieurs jours dans la zone tampon avec la Syrie à la lisière de la partie du plateau du Golan occupée et annexée par Israël. L'ONU a affirmé qu'il s'agit d'une "violation" de l'accord de désengagement de 1974 entre Israël et la Syrie.

L'Iran a dénoncé une "violation flagrante" du droit, après des condamnations similaires de la part de la Jordanie et l'Arabie saoudite.

L'armée israélienne a par ailleurs démenti mardi des informations faisant état d'une avancée de ses chars vers Damas.

Près de Damas, devant la sinistre prison de Saydnaya, conquise dimanche par les rebelles, les secouristes ont annoncé tôt mardi mettre fin à leur recherche de possibles cachots souterrains.

"Les Casques blancs annoncent la conclusion des opérations de recherche (...) sans avoir trouvé de lieux secrets ou cachés", ont-ils dit dans un communiqué. Des milliers de personnes étaient massées depuis dimanche, jour de la chute de Damas, autour de la prison dans l'espoir de nouvelles de leurs proches disparus.

Des insurgés ont auparavant affirmé avoir trouvé des dizaines de cadavres portant des traces de tortures.

Le chef de la rébellion, Abou Mohamad al-Jolani, a promis de châtier les auteurs d'exactions. "Nous allons annoncer une liste numéro un qui comprend les noms des plus hauts responsables impliqués dans les tortures contre le peuple sy-

rien", a-t-il écrit sur Telegram.

"Nous poursuivrons les criminels de guerre et demanderons qu'ils soient remis par les pays où ils se sont enfuis", a-t-il ajouté. Selon des médias libanais, plusieurs anciens dignitaires du pouvoir déchu se sont réfugiés à Beyrouth sous la protection du Hezbollah.

M. Jolani - Ahmed al-Chareh de son vrai nom - a promis des récompenses à quiconque permettra la capture d'anciens responsables "impliqués dans des crimes de guerre". Il a précisé avoir "accordé l'amnistie" au personnel subalterne de l'armée et des forces de sécurité.

Depuis le début du soulèvement en 2011, plus de 100.000 personnes ont péri dans les prisons syriennes, notamment sous la torture, estimait en 2022 l'OSDH.

Des images sur les réseaux sociaux ont montré des dizaines d'hommes, visages émaciés, certains portés par des camarades car trop faibles pour avancer seuls, sortir dimanche de la prison de Saydnaya, qualifiée d'"absolue humanité" par Amnesty International. Des rebelles ont déclaré à l'AFP avoir trouvé lundi une quarantaine de corps portant des traces de torture dans la morgue d'un hôpital près de Damas, entassés dans des sacs mortuaires.

"C'était un spectacle horrible: une quarantaine de corps étaient empilés, montrant des signes de tortures effroyables", a décrit à l'AFP Mohammed al-Hajj, un combattant rebelle du sud du pays.

L'AFP a pu voir des dizaines de photographies et de séquences vidéo que M. Hajj dit avoir prises lui-même, montrant

des cadavres aux yeux et dents arrachés, couverts d'éclaboussures de sang et d'écchymoses.

Emporté dimanche après 13 ans de guerre civile par une offensive spectaculaire d'une coalition rebelle dirigée par le groupe islamiste radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS) de M. Jolani, Bachar al-Assad a fui le pays avec sa famille pour Moscou, selon les agences de presse russes.

Au lendemain de son entrée à Damas, le chef rebelle a eu lundi un entretien avec l'ex-Premier ministre Mohammed al-Jalali pour "coordonner la transition du pouvoir", après que le Parlement et le parti Baas du président déchu ont apporté leur soutien à la transition, selon un communiqué des rebelles.

"Les forces de sécurité oeuvrent à sécuriser les bâtiments gouvernementaux et les installations publiques et privées, et mènent des patrouilles pour assurer la sécurité à Damas", a déclaré un responsable de HTS, Mohammed Abdél Rahmane, dans un communiqué séparé diffusé par la télévision d'Izlat.

Les commerces d'alimentation et marchés ont rouvert leurs portes mardi, tandis que des équipes nettoyaient les rues, a constaté un journaliste de l'AFP.

HTS, ex-branche syrienne d'Al-Qaïda, affirme avoir rompu avec le jihadisme, sans réellement convaincre les pays occidentaux, dont les États-Unis, qui le classent terroriste. Au moins 910 personnes, dont 138 civils, ont été tuées durant l'offensive rebelle éclair lancée le 27 novembre, selon l'OSDH.



Devant la sinistre prison de Saydnaya, les secouristes ont annoncé tôt mardi mettre fin à leur recherche de possibles cachots souterrains

# Après la chute d'Assad, l'Iran marche sur des œufs avec la Syrie

Amitié de longue date mais personnage encombrant: avec le départ de Bachar al-Assad, l'Iran est contraint à un délicat numéro d'équilibriste avec la Syrie, capitalisant sur des liens historiques, tout en prenant ses distances avec un dirigeant bonni.

Bachar al-Assad "n'a pas prêté suffisamment d'attention aux recommandations de la République islamique", fustige dans une critique encore impensable il y a quelques jours l'agence de presse iranienne Fars.

La Syrie et l'Iran entretiennent des liens amicaux de longue date, à la faveur d'un rapprochement opéré dans les années 1970 par Hafez al-Assad, le père de Bachar, bien avant l'avènement de la République islamique d'Iran. Ces liens se sont encore renforcés durant la guerre Iran-Irak (1980-1988), lorsque la Syrie a été le seul pays arabe à se ranger du côté du pouvoir à Téhéran face à l'ex-président irakien Saddam Hussein.

Cette décision a jeté les bases d'un partenariat stratégique, qui a connu son apogée avec le soutien financier et militaire de l'Iran pour épauler l'armée de Bachar al-Assad durant la guerre civile syrienne.

"Les événements en Syrie ouvrent un nouveau chapitre", a résumé la télévision d'État iranienne, multipliant les critiques à l'encontre de l'ex-homme fort de Damas depuis la prise du pouvoir par des rebelles islamistes, réputés proches de la Turquie.

Des "terroristes" pour Téhéran au début de leur offensive éclair, puis des "opposants" à mesure qu'ils se rapprochaient de la capitale Damas et que le pouvoir basculait. "Certains opposants ne font pas partie de groupes terroristes", a tenté de justifier dimanche le chef de la diplomatie iranienne, Abbas Araghchi.

"Nous avons encouragé des discussions entre le gouvernement (de Bachar



al-Assad) et l'opposition", a-t-il insisté, actant un changement subtil de la position officielle. Des photos peu élogieuses de Bachar al-Assad sont publiées lundi par une bonne partie de la presse iranienne. Le dirigeant déchu avait un "régime autoritaire et répressif", ose le journal Ham Mihan.

"Le choix du peuple syrien", titre pudiquement Iran le quotidien du gouvernement, tandis que "le crépuscule en Syrie" s'affiche en une du journal anglophone Tehran Times. La chute du clan Assad, qui a gouverné d'une main de fer la Syrie pendant un demi-siècle, est un coup dur pour l'Iran qui s'est investi politiquement, financièrement et militairement en Syrie mais voit désormais ses intérêts menacés.

La Syrie a été "livrée aux convoitises iraniennes", au "sectarisme et à la corrup-

tion", a fustigé dimanche le chef des rebelles syriens, Abou Mohammad al-Jolani, nouvel homme fort du pays.

Pour "conserver une influence en Syrie", l'Iran devra "fondamentalement changer sa politique", prévient l'universitaire Mehdi Zakerian, un expert des relations internationales basé à Téhéran.

Dimanche, son ambassade à Damas a été saccagée par des individus, un acte jusque-là inimaginable dans un pays allié.

Dans son premier commentaire après le changement de pouvoir à Damas, l'Iran a dit souhaiter la poursuite de "relations amicales" avec la Syrie, insistant sur leur "longue histoire". Mais cela dépendra en partie "du comportement des acteurs" sur le terrain, insistait le communiqué de la diplomatie iranienne.

Avec la chute de Bachar al-Assad,

l'Iran perd un maillon essentiel de son "axe de la résistance" face à Israël, au moment où son allié le Hezbollah apparaît fragilisé au Liban après des semaines de combat contre l'armée israélienne.

L'"axe de la résistance" réunit autour de l'Iran des groupes armés unis dans leur opposition à Israël, comme le mouvement islamiste palestinien Hamas à Gaza, des milices chiites en Irak ou encore les rebelles houthis du Yémen. La Syrie, qui partage une longue frontière avec le Liban, a longtemps joué pour l'Iran un rôle stratégique pour l'approvisionnement en armes du Hezbollah.

L'axe de la résistance "se poursuivra même sans la Syrie", a assuré M. Araghchi. Mais l'Iran "fera inévitablement face à davantage de difficultés", met en garde l'agence Fars.

## La Syrie, "scène de crime" convoitée par les enquêteurs de l'ONU

Les enquêteurs de l'ONU, qui rassemblent depuis des années des éléments de preuves sur les atrocités commises en Syrie, espèrent que la chute de Bachar al-Assad leur permettra enfin d'accéder à cette vaste "scène de crime".

"Il y a un profond changement" car "les preuves en Syrie deviennent enfin disponibles", a déclaré Robert Petit, qui dirige depuis début 2024 ce groupe d'enquêteurs, dans un entretien à l'AFP après la chute de Bachar al-Assad ce week-end.

Basé à Genève, le Mécanisme international, impartial et indépendant (MII), créé en décembre 2016 par l'Assemblée générale de l'ONU, est chargé d'aider à l'enquête et à la poursuite des personnes responsables des crimes les plus graves de

droit international commis en Syrie depuis mars 2011.

"Il est d'ores et déjà évident qu'il existe des masses de preuves", a affirmé M. Petit, citant les vidéos de prisons syriennes qui se vident et montrant des "salles remplies de tonnes de documents". Selon ce procureur et juriste canadien, "il va y avoir une quantité considérable d'informations disponibles".

Mais l'offensive insurgée dirigée par le groupe islamiste radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS) a ouvert une période d'incertitude en Syrie, après 14 ans d'une guerre civile qui a fait plus de 500.000 morts.

En huit ans, les 82 membres du MII ont déjà accumulé d'énormes quantités de preuves sur les exactions commises pendant la guerre, représentant 283

témoignages et données, selon M. Petit.

Pour ce groupe d'enquêteurs, que l'ONU qualifie de "facilitateur de la justice", il est temps "de commencer à s'attaquer à l'impunité généralisée" en Syrie: "bombardements d'hôpitaux, utilisation d'armes chimiques, torture systématique dans les prisons gérées par le gouvernement, violence sexuelle et fondée sur le genre généralisée, et même génocide". La gamme est complète: des massacres à l'utilisation d'armes chimiques, de l'esclavage au génocide", a déclaré M. Petit.

"Elle n'est limitée que par l'imagination des auteurs des actes et, malheureusement, cette imagination a semblé croître avec les moyens dont ils disposaient", a-t-il relevé. Les preuves recueillies par le MII ont déjà servi ces

dernières années dans environ 230 enquêtes, menées dans 16 juridictions, notamment en Belgique, en France, en Suède et en Slovaquie. Mais les enquêteurs onusiens n'avaient jamais été autorisés par Damas à se rendre en Syrie. La chute de Bachar al-Assad pourrait changer les choses.

"C'est la scène de crime, donc si nous pouvons avoir accès à la scène de crime, cela change la donne pour nous", a déclaré M. Petit, ajoutant que le plus important à présent est de "préserver les preuves". Selon lui, la société civile syrienne dispose déjà des connaissances et d'une bonne expérience de la façon dont il faut conserver les preuves et s'assurer qu'elles peuvent être utilisées dans le cadre de poursuites.

Et pour ceux qui ont moins

d'expérience, le MII a mis en place un "mode d'emploi" sur son site internet, qui explique certains points clés, comme la sécurisation des preuves, ainsi que l'importance qu'elles soient manipulées par le moins de personnes possible et d'établir une chaîne de possession claire.

Par ailleurs, a assuré M. Petit, le MII est prêt à apporter son soutien à la justice syrienne, ainsi qu'à la Cour pénale internationale si des mesures sont prises pour qu'elle puisse s'occuper du dossier car jusqu'à présent, la Syrie n'a pas ratifié le traité établissant la CPI. Dans les deux cas, les enquêteurs onusiens se tiennent prêts, a déclaré M. Petit, insistant sur le fait que la quête de justice doit être un élément central de l'avenir syrien. Faute de quoi, a-t-il averti, "on ne construit rien de solide".

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
aboualma10@gmail.com

TRAIT DE LUMIÈRE	BOUT À BOUT	RADIUM	COMPLOTS	BALANCE	CUBE NOTE	FIXER LITHIUM	PRISONS
AVOIR DU FUTUR			GORGE SERRÉE				
CONSTANT CUBE					POINT DE VUE BOUCLIER		
	FEMME À BARBE	QUARTIER DE REIMS	venu AU MONDE		pareil	inactive	
VÉRITABLE CONIFÈRE			DON				
	BÊTA CAPABLE		NUAGE CONTRIBUTION			A L'INVERSE DIVISEUR	
		PILLAGE ENTRE CHIEN ET LOUP			lettres de SIANG	TÊTE DE SOURIS CHAR	
GROUPIE	PARTIE D'UN CARRE	ORGANE DE PRESSE				BÈQUILLE	
BERNAI						lettres de PRÉAVIS	
			RETIRA TÊTE DE GITANE			NÉON VOYELLES	MÉTAMORPHOSE
BEUCOUP D'ANGLAIS	QUARTIER DE TÉMARA	AVALE-TOUT OR			D'ACCORS ARRIÈRE		venu AU MONDE
						GRECQUE	
FÉLICITÉ APHONE				MISE SUR LA PAILLE			

## Solution mots flechés d'hier

BOYAN	C	ANCIEN DE RETENUE	E	ANCIEN CHIFFRE	E	TÊTE	M	OURS	TRINQUE SMOOT	C	SOIF
AINETH	R	I	P	O	S	T	E	SUPER PÉRIODE	T	O	P
	D	E	N	I	S	I	C	A	I	R	E
DESIGNER ROMANT	M	C	V	E	R	B	R	P	NATURE MARTE		
PARTIR (FRANÇAIS) GROSSE	E	O	S	I	N	E	R	E	ANCIEN DE JOURNÉES		
MEUR DE PÉRIODE	N	P	A	R	E	C	L	O	I	T	R
	L	E	T	O	E	I	N	R	G	P	A
ELLOT	T	I	N	R	A	N	A				
QUI PUISSE EN	A	N	T	E	C	E	D	E	N	T	S
ANTHROPOLOGIE	E	U	R	I	N	C	A	S			
	F	A	N	A	I	R	E	H	V	I	U
EN MARCHE	R	C	I	A	T	R	E	V	E		
SURMER	N	E	N	N	I	E	S	S	E	S	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouazab

**Rédaction**  
Hassan Bentaké  
Alain Bouafiy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejjaoui  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafer

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halati  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelouamein Warrach

**Secrétaire**  
Aasma Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Lazaké

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Ladysoune)  
Abdelkhalil (Issoussira)

**Collaborateurs**  
Chouab Sahouan  
Khalil Benecouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca, Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gabi

Mouna El Youssefi  
Loubra Baghdadli  
Latifa Moussab  
Rkia Ait Dahman  
Sihem Zaïter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des E.A.R.**  
3<sup>e</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRIS  
Dossier de presse  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

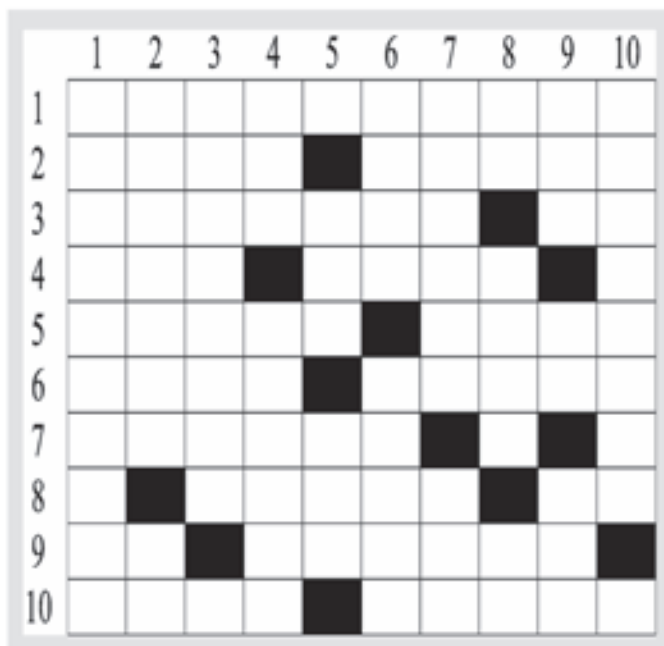
**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.ojd.ma



## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Stoïque
- 2- Sombre - Effluve
- 3- Gonflé - Erbium
- 4- Époque - Pays d'actualité
- 5- Sphérique - Adverbe
- 6- Pratique culturelle  
- Respire donc mieux
- 7- Appel à la prière
- 8- Ressemblant - Versus
- 9- Eau d'Italie - Effronté
- 10- Plate - Laminé

## VERTICALEMENT

- 1- Suspendu
- 2- Antichambre de cimetière  
- Bavard !
- 3- Relevés
- 4- Lopin - Suranné
- 5- Abandonne - Plus neuf
- 6- Fin de journée - Abri
- 7- Révée - Obtint
- 8- Béryllium - Cardinal -  
Montré les dents
- 9- Décodée - Id est - Annélide
- 10- Inexactes

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

2	4	7		1	3			
	5	3		4	7		2	
	6			9	3			
8					6			
6	3	9			1	7	5	
		4					8	
		6	4			3		
4	2	3			9	8		
			8	7	4	2	6	

## Difficile

7		2	8					
		9		5				
8			6		2	1		
			5	7	6	9		
1							5	
	4	6	3	9				
	7	5	4				6	
			9		5			
				5	9	8		

## Moyen

		6		7	2		3	
					1	7		6
		2	6		9	8	5	
4								3
	1		9		4			7
8								5
	2	8	4		3	5		
6		3	7					
	9		8	2		3		

## Expert

7		4	3	8			5	
6					7	4	8	
9							1	
8		9		1				2
	3							7
	5	2	1					9
	7			3	6	1		5

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

6	7	1	2	9	3	4	8	5
3	4	9	8	6	5	7	1	2
2	5	8	1	4	7	9	6	3
9	1	2	5	8	6	3	7	4
7	8	3	4	1	9	5	2	6
5	6	4	3	7	2	1	9	8
8	3	7	6	5	1	2	4	9
1	2	6	9	3	4	8	5	7
4	9	5	7	2	8	6	3	1

## Moyen

7	1	2	8	4	5	6	3	9
6	3	8	2	7	9	1	5	4
5	9	4	6	3	1	2	8	7
8	6	3	9	1	4	5	7	2
1	2	7	5	8	3	9	4	6
9	4	5	7	6	2	8	1	3
2	7	9	4	5	8	3	6	1
3	8	6	1	9	7	4	2	5
4	5	1	3	2	6	7	9	8

## Difficile

8	1	7	9	3	2	6	4	5
4	6	9	7	1	5	3	2	8
5	2	3	4	8	6	1	7	9
9	4	2	8	6	7	5	1	3
6	5	8	1	2	3	4	9	7
7	3	1	5	4	9	2	8	6
2	9	5	3	7	4	8	6	1
3	8	4	6	9	1	7	5	2
1	7	6	2	5	8	9	3	4

## Expert

4	3	2	9	6	1	7	8	5
5	1	6	8	4	7	9	2	3
7	9	8	2	5	3	1	4	6
8	5	9	6	2	4	3	1	7
6	4	7	3	1	9	2	5	8
3	2	1	7	8	5	4	6	9
1	6	3	4	7	8	5	9	2
2	7	5	1	9	6	8	3	4
9	8	4	5	3	2	6	7	1

# Economie

Abderrahim Bouazza  
*Lancement imminent  
d'un pôle FinTech  
au Maroc*

Bank Al-Maghrib (BAM) prévoit de lancer, début janvier prochain, un pôle dédié aux FinTech, marquant ainsi une avancée significative dans la promotion de l'innovation numérique, a annoncé, lundi à Casablanca, son directeur général (DG), Abderrahim Bouazza.

"La Banque centrale est en train de fédérer les efforts des acteurs pour la promotion de la FinTech en vue de créer un pôle FinTech qui va démarrer début janvier 2025", a indiqué M. Bouazza lors d'une table ronde sous le thème "Comment faire de la révolution numérique une réalité pour les petites et moyennes entreprises (PME) ?", tenue dans le cadre de l'Africa Financial Summit (AFIS-2024).

Et de préciser que ce pôle ambitionne de consolider les efforts des intervenants de l'écosystème, tout en offrant un accompagnement et un soutien financier aux porteurs de projets innovants dans le domaine financier, rapporte la MAP.

Par ailleurs, le DG de BAM a mis en avant le rôle crucial des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie marocaine, soulignant qu'entre 40% et 45% des crédits bancaires leur sont aujourd'hui destinés.

Ce chiffre, particulièrement significatif à l'échelle régionale, témoigne des avancées réalisées grâce au renforcement des dispositifs de garantie publique des crédits bancaires, a-t-il poursuivi.

Dans ce sillage, il a mis en exergue l'importance d'informations fiables et accessibles, essentielles pour rassurer les banques et favoriser l'octroi de crédits grâce à des plateformes de données centralisées et des bureaux de crédit.

Organisée sous le thème "Le temps des puissances financières africaines est venu", cette édition de l'AFIS qui se tient pour la première fois en terre marocaine, réunit les leaders du secteur privé et représentants gouvernementaux pour discuter des stratégies qui permettent à la finance africaine de devenir un moteur de développement, de croissance économique et de résilience.

Africa Financial Summit

## Focus sur la plateforme de négociation du projet de liaison des bourses africaines

Les experts ont mis l'accent, lundi à Casablanca, sur les enjeux et les progrès de la plateforme de négociation du projet de liaison des bourses africaines (African Exchanges Linkage Project - AELP) qui vise à stimuler les transactions boursières intra-africaines et à attirer davantage d'investissements.

Intervenant lors d'un panel sur la libération du potentiel des transactions boursières intra-africaines dans le cadre de l'Africa Financial Summit (AFIS-2024), les experts ont relevé que les bourses africaines voient dans l'AELP, qui connecte sept bourses couvrant quatorze pays africains, à savoir le Maroc, l'Égypte, le Nigeria, le Kenya, Maurice, l'Afrique du Sud et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, une opportunité stratégique pour renforcer l'intégration des marchés financiers du continent.

Dans ce sens, le directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilière (BRVM), Felix Amenounve, a souligné l'importance stratégique de l'AELP en tant que projet qui vise à renforcer les marchés financiers africains en facilitant les transactions boursières transfrontalières, rapporte la MAP.

Il a précisé que l'objectif principal de l'AELP, lancé en 2022, est d'améliorer le financement à long terme des éco-



nomies africaines en donnant aux marchés boursiers plus de profondeur et de liquidité.

Selon lui, le marché secondaire doit servir de tremplin pour un marché primaire plus développé, capable de permettre à des entreprises africaines de lever des fonds à l'échelle continentale, réduisant ainsi leur dépendance aux marchés financiers internationaux.

En favorisant un environnement financier harmonisé, l'AELP permettrait aux entreprises et aux États africains de se financer plus efficacement sans avoir à recourir aux marchés internationaux, souvent associés à des coûts élevés et des risques de change, a-t-il précisé.

De son côté, Lina Tonui, cheffe de projet de l'AELP, a mis en lumière les ambitions de ce projet en matière d'intégration des marchés boursiers africains.

L'un des principaux objectifs de l'AELP est d'augmenter la visibilité des titres africains en les rendant accessibles à une base d'investisseurs plus large, notamment en dehors du continent, a-t-elle expliqué, évoquant la phase de mise en œuvre progressive du projet, qui implique une harmonisation des infrastructures d'in-

vestissement, des réglementations et des informations financières à l'échelle continentale.

Elle a également insisté sur l'importance de la transparence et de l'accessibilité des informations financières, un élément clé pour permettre aux investisseurs de faire des choix éclairés.

La mise en réseau des bourses africaines, a-t-elle dit, permettrait de centraliser les données financières et de garantir que les réglementations des différents pays sont comparables aux normes mondiales, facilitant ainsi l'entrée de nouveaux investisseurs.

Pour sa part, Gokhan Kont, directeur régional de l'industrie d'IFC (International Finance Corporation - Société financière internationale), a souligné le rôle crucial de l'IFC dans le soutien aux marchés financiers africains, notamment en conseillant les banques centrales et les régulateurs financiers à travers le continent pour renforcer les marchés de la dette et des actions.

Il a rappelé que l'un des principaux objectifs de l'IFC est de développer un écosystème solide capable de soutenir une plus grande participation des investisseurs étrangers et domestiques.

En outre, M. Kont a mis en évidence la nécessité de créer un environnement où plusieurs éléments clés du marché financier, tels que les émetteurs de titres, les investisseurs, les conseillers et les régulateurs, fonctionnent en synergie.

Il a également mis l'accent sur l'importance d'harmoniser les régimes fiscaux et les politiques de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et le financement du terrorisme pour garantir que les marchés africains répondent aux normes internationales.

Ces réformes sont essentielles pour créer un cadre plus attrayant pour les investisseurs et pour encourager les émetteurs à lancer des introductions en bourse (IPOs) et d'autres émissions de titres sur les bourses africaines, a-t-il ajouté.

Organisée sous le thème "Le temps des puissances financières africaines est venu", cette édition qui se tient pour la première fois en terre marocaine, réunit les leaders du secteur privé et représentants gouvernementaux pour discuter des stratégies qui permettent à la finance africaine de devenir un moteur de développement, de croissance économique et de résilience.



Une opportunité  
stratégique  
pour renforcer  
l'intégration  
des marchés  
financiers  
du continent

## Assurance: Appel à une convergence réglementaire pour renforcer le marché africain

Des experts ont appelé, lundi à Casablanca, à une convergence réglementaire pour renforcer le marché africain de l'assurance.

Lors du panel intitulé "Jusqu'où peut aller l'intégration du secteur de l'assurance dans le cadre de la ZLECAF ?", tenu dans le cadre de l'Africa Financial Summit (AFIS-2024), les experts ont souligné les défis liés à la fragmentation des cadres réglementaires et les opportunités offertes par des initiatives comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Intervenant à cette occasion, le président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), Abderrahim Chaffai, a mis en avant l'importance d'un marché unique africain de l'assurance, relevant la disparité des marchés afri-

cains et suggérant une catégorisation en trois segments basée sur le développement des cadres juridiques, la solvabilité et la protection du consommateur. Il a, en outre, insisté sur l'importance d'adopter des standards internationaux, tels que les normes de solvabilité basées sur les risques, afin de renforcer la résilience des marchés africains de l'assurance, rapporte la MAP.

De son côté, la directrice générale de la Société centrale de réassurance (SCR), Ouafae Mriouah, a souligné que la ZLECAF offre une opportunité pour surmonter ces défis, estimant que la fragmentation réglementaire actuelle, avec notamment des exigences de capital et de solvabilité variables, des normes comptables disparates et des différences en matière de tarification, constitue un frein à l'unifica-

tion du marché.

Ainsi, elle a plaidé pour une harmonisation progressive et ciblée des réglementations dans le secteur de l'assurance en Afrique, tenant compte des réalités locales et offrant des périodes de transition et un accompagnement technique pour les pays moins avancés.

Pour Kenneth S. Matomola, directeur général de la Namibia Financial Institutions Supervisory Authority (NAMFISA), l'harmonisation réglementaire du secteur africain de l'assurance, devrait débiter au sein des regroupements régionaux existants, avant d'être étendu à l'échelle continentale, mettant en avant l'importance des instruments commerciaux africains établis par l'Union Africaine, qui pourraient faciliter ces initiatives.

## L'ONEE et la BAD renforcent leur coopération dans le secteur de l'eau

Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'Eau potable (ONEE), Tarik Hamane, et la vice-présidente de la Banque africaine de développement (BAD) chargée du développement régional, d'intégration et de prestation de services, Nnenna Nwabuo, ont signé, récemment, à Rabat, un accord de financement de 104,7 millions d'euros.

Signé en marge de l'Africa Investment Forum (AIF), cet accord, conclu en présence de la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah, et du président de la Banque africaine, Akinwumi Adesina, vise à digitaliser les processus de l'ONEE et renforcer la production de l'eau potable dans

plusieurs agglomérations urbaines (Asfalou, Bouhouda et Agourai).

Selon les termes de l'accord, il vise également à améliorer les performances des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans plusieurs régions du Royaume, indique un communiqué de l'Office, rapporte la MAP.

Ce financement marque un tournant majeur, étant le premier appui de la BAD à l'ONEE pour des opérations à caractère innovant dans le domaine de la digitalisation de l'activité eau de l'Office, relève le communiqué.

A cette occasion, rapporte la MAP, M. Hamane a procédé également à la signature d'une convention de garantie dudit

prêt avec le directeur général de la Société nationale de garantie et du financement de l'entreprise, Hicham Zanati Serghini.

Il est à rappeler que la coopération entre l'ONEE et la BAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement remonte à 1978, avec une contribution financière globale de la BAD de 9 milliards de dirhams.

A souligner également que l'ONEE est le premier partenaire de la BAD au Maroc et à l'échelle internationale. Ce prêt confirme la confiance des bailleurs de fonds internationaux dans l'accompagnement de l'ONEE dans la mise en œuvre de sa stratégie et sa capacité à réaliser des projets innovants.



## Les barrages affichent un taux de remplissage de 29,13% au 6 décembre

Le niveau des réserves des barrages, jusqu'au 6 décembre, s'élève à environ 4,90 milliards de m<sup>3</sup>, soit un taux de remplissage de 29,13%, contre 23,70% enregistré au cours de la même période de l'année écoulée, a indiqué, lundi, le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka.

En réponse à une question orale sur la gestion et la durabilité des ressources en eau dans le Royaume, le ministre a fait savoir que la moyenne des précipitations au niveau national, du 1er septembre au 6 décembre, s'est chiffrée à 50 mm, contre 27,3 mm au cours de la même période de l'année dernière, soit un excédent de 83,15%.

Le ministre a souligné qu'en plus de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans les villes et les centres, des quotas d'eau ont été accordés pour l'irrigation en coordina-

tion avec les services du ministère de l'Agriculture, précisant que 1066 millions de mètres cubes ont été accordés à l'irrigation en 2024, ce qui représente 60% du total des approvisionnements annuels provenant des barrages, contre 40% consacrés à l'approvisionnement en eau potable, rapporte la MAP.

S'agissant des mesures visant à garantir la durabilité des ressources en eau, le responsable a souligné que des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau ont été élaborés et approuvés au niveau des ressorts territoriaux des agences des bassins hydrauliques, notant que le plan national de l'eau (PNE) est en cours d'actualisation en vue de définir la vision du secteur sur 30 ans, conformément aux Hautes Directives Royales ainsi qu'aux recommanda-

tions du nouveau modèle de développement et des plans des bassins hydrauliques.

Dans ce cadre, il a passé en revue certains projets existants, citant notamment le démarrage du remplissage de cinq nouveaux barrages (barrage de M'dez, barrage de Fask, barrage d'Agdez, barrage de Toudgha et barrage de Tiddas), l'augmentation de la productivité des réseaux à 80% à l'horizon 2030 et les projets d'interconnexion des bassins hydrauliques.

M. Baraka a également assuré que les dernières phases du projet de l'interconnexion des bassins de Sebou-Bouregreg-Oum Er Rbia seront réalisées, tout comme le projet d'interconnexion des bassins de Sebou-Oued Laou, en plus de la poursuite de la construction de 17 grands barrages qui s'ajouteront aux 154 grands barrages

existants.

Concernant le programme de dessalement de l'eau de mer, le ministre a indiqué que 16 stations ont été achevées, tandis que 5 stations sont en construction, en plus de la programmation de la construction de nombreuses autres stations, ajoutant que des travaux sont en cours pour accroître significativement la réutilisation des eaux usées traitées.

S'agissant des mesures visant à assurer l'approvisionnement en eau potable du milieu rural et des zones déficitaires, il a relevé que le programme urgent et complémentaire prévoit l'acquisition de 582 camions citernes et 4400 citernes pour un montant de 471 millions de dirhams par les services du ministère de l'Intérieur en vue de leur répartition sur 75 provinces et préfectures.

# Coup d'envoi du 18<sup>ème</sup> Festival du film transsaharien de Zagora

La 18<sup>ème</sup> édition du Festival du film transsaharien de Zagora s'est ouverte lundi soir, en présence de nombreuses figures nationales et internationales du 7<sup>ème</sup> art, de cinéphiles et d'autres personnalités du monde de l'art et de la culture.

Organisé par l'Association du film transsaharien de Zagora, cet événement culturel qui compte parmi ses objectifs la promotion culturelle, sociale, économique et touristique de la région, a été conçu dans la perspective de corroborer les efforts des différentes parties afin d'assurer plus de rayonnement à la région et de véhiculer les valeurs de tolérance, d'ouverture et de diversité.

Il s'agit également d'encourager la production cinématographique dans la région de la vallée de Drâa et de promouvoir le créneau "ciné-tourisme" en sus d'encourager les échanges entre les cinéastes marocains, africains, arabes et internationaux.

Intervenant à l'ouverture de cette édition, le président du festival, Khalid Chahid, a indiqué que cette édition se veut un acte culturel qui transcende les différences et les frontières pour transmettre des valeurs universelles de coexistence et de tolérance, notant que la vallée de Drâa a de tout temps été un carrefour de cultures par excellence.

Depuis son lancement en 2003, le festival œuvre à assurer tous les ingrédients du succès et du professionnalisme, a-t-il poursuivi, ajoutant que la culture constitue un levier de développement local à travers la promotion du patrimoine naturel, culturel et architectural que recèle la région.



Il a de même émis le vœu de voir Zagora devenir une destination privilégiée des cadors du cinéma national et mondial, à la faveur des atouts naturels et culturels et des potentialités humaines dont regorge la région.

Pour sa part, El Madani Chikhi, président du Conseil provincial de Zagora, a relevé que le champ cinématographique marocain a franchi d'importants pas ces dernières années en termes notamment de production, du nombre de festivals programmés et de l'ampleur des influences culturelles, mettant en avant l'intérêt porté de plus en plus par les cinéastes lo-

caux sur la mise en valeur de l'identité marocaine sous ses différentes facettes.

Il a, par ailleurs, mis en relief la contribution marquante des jeunes et des femmes dans le traitement de plusieurs thématiques sociales sous différents prismes et leur recours réussi à la digitalisation, aux nouvelles technologies et aux effets spéciaux pour apporter innovation et davantage de qualité aux productions cinématographiques.

"La force du cinéma et sa capacité à stimuler les changements nous invitent à œuvrer davantage pour renfor-

cer la conscience culturelle, promouvoir les changements sociaux favorables, et consolider la culture des droits de l'Homme", a-t-il estimé.

D'autres intervenants ont souligné l'importance de cette grande manifestation cinématographique qui compte désormais parmi les rendez-vous incontournables du cinéma national dans le rayonnement culturel, économique et touristique de Zagora en particulier et de la région de la vallée de Drâa en général. Cette 18<sup>ème</sup> édition a été rehaussée par la présence de l'ambassadeur de Russie au Maroc, Vladimir Viktorovich Baibakov, de l'ambassadrice du Kazakhstan au Maroc, Saulekul Saylaukyzy, de représentants des autorités locales, d'élus et des personnalités de divers horizons.

Elle met à l'honneur le cinéma russe avec la participation de cinéastes russes et la projection de plusieurs œuvres cinématographiques afin de rapprocher le public du 7<sup>ème</sup> art russe.

Plusieurs pays sont représentés dans les quatre compétitions officielles programmées pour cette édition : «Long-métrage», «Court-métrage», «Film documentaire» et «Meilleur scénario».

Les organisateurs ont concocté pour cette édition dont le jury est présidé par le réalisateur indien Anup Singh, une programmation riche et variée. Outre les compétitions officielles, au menu figurent également des tables rondes traitant des sujets liés au cinéma transsaharien, des ateliers thématiques, la projection de films hors compétition et plusieurs autres activités.

## La troupe hongroise "Bihari János Folk Dance Ensemble" illumine le Théâtre national Mohammed V

La troupe hongroise "Bihari János Folk Dance Ensemble" a illuminé, lundi soir, le Théâtre national Mohammed V de Rabat, par son spectacle exclusif, mêlant danse et musique traditionnelle.

Organisé par l'ambassade de Hongrie à Rabat, cet événement, célébrant le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la relation diplomatique maroco-hongroise, a offert l'occasion au public rabati de découvrir des aspects uniques de la culture hongroise, magnifiquement représentée par les artistes de la troupe.

"Bihari János Folk Dance

Ensemble", avec ses chorégraphies brillamment orchestrées et synchronisées au millimètre près, a fait du Théâtre national Mohammed V un lieu de brassage culturel, profondément marqué par l'énergie, le charisme et la prestance de ses membres, ayant réussi à harmonieusement combiner les paroles des chansons, la précision des pas de danse et de la gestuelle aux notes de musique, pour époustoufler les amoureux de culture.

Vêtus de tenues traditionnelles hongroises et partageant les merveilles de leur patrimoine artistique, les membres

de la troupe ont montré une excellente justesse technique ainsi qu'une forme de grâce artistique profondément captivante.

S'exprimant à cette occasion, l'ambassadeur de Hongrie au Royaume du Maroc, Miklós Tromler, a expliqué que cette troupe, qui célèbre cette année son 70<sup>ème</sup> anniversaire, en est à sa deuxième participation au Maroc, après une précédente tournée à Agadir et Benguérir, pour transmettre la richesse du patrimoine culturel et artistique de ce pays.

Les artistes de cette troupe ont parcouru le monde entier,

performant en Afrique, Europe, Asie et Amérique et ont été récompensés par plusieurs prix nationaux et internationaux, a ajouté M. Tromler, indiquant qu'ils sont tous animés par le désir de sauvegarder et de protéger le patrimoine et la culture de la danse et de la musique traditionnelle hongroise.

Préconisant l'usage de la culture comme "levier et outil" de rapprochement culturel entre les deux pays, M. Tromler a précisé que la "relation d'amitié" entre la Hongrie et le Maroc se consolide davantage au fil des années, notant que d'autres événements culturels

seront prochainement organisés pour raffermir ces liens bilatéraux.

La troupe "Bihari János Folk Dance Ensemble" est profondément enracinée dans la riche mosaïque du folklore hongrois, ce qui lui a valu d'être reconnu comme l'un des principaux ensembles au sein de la communauté de danse folklorique. Sa mission consiste à diffuser, dans toute la Hongrie, la connaissance des traditions séculaires, par l'intermédiaire de ses chants, danses et enseignements qui illustrent bien le mode de vie traditionnel de la campagne.

# Neuvième Festival du monde arabe du court-métrage éducatif à Casablanca

L'Association Manar El Hank des arts organise, du 14 au 17 décembre à Casablanca, la 9<sup>ème</sup> édition du Festival du monde arabe du court-métrage éducatif, sous le thème "Digitalisation et cinéma : des outils pédagogiques pour une nouvelle génération". Cette édition est organisée en partenariat avec le Centre cinématographique marocain (CCM), le Conseil de la ville de Casablanca et la Fondation de la Mosquée Hassan II, indique un communiqué de l'association, qui relève l'importance de cet événement dans la promotion du rôle pédagogique du cinéma.

De même source, on apprend que les organisateurs ont sélectionné 10 courts-métrages sur pas moins de 80 films candidats représentant des pays arabes, entre autres, "Crise cardiaque" (Syrie), "65 jours" (Maroc) ou encore "Feuilles sèches" (Sultanat d'Oman).

Outre la projection des films en lice, le festival réserve aussi un temps de sa vie à la réflexion avec au menu notamment des débats sur "La numérisation et la création" et "Les défis posés par l'intelligence artificielle" animés respectivement par l'écrivain-journaliste Ahmed Sijlmasi et par l'universitaire Mohamed Rachdi, outre une master class dirigée par l'acteur marocain Al Mahmoudi.



Quant à l'hommage, il sera réservé à l'écrivain-journaliste Ahmed Sijlmasi, à l'acteur Nabil Atif, ainsi qu'à l'artiste omanais Taleb Ben Mohamed Al-Belouchi.

La programmation du Festival du monde arabe du court-métrage éducatif est conçue de manière à permettre des rencontres avec les

réalisateurs des films sélectionnés, des producteurs ainsi que des acteurs du monde de l'éducation, notamment les organisateurs, soulignant que les courts-métrages proposés racontent des histoires d'éducation qui font écho aux préoccupations les plus actuelles, notamment celles en rapport avec la numérisation.

## Bouillon de culture

### Forum

L'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Casablanca et l'association Atelier Athar Art organisent, du 19 au 28 courant, la première édition du Forum de la sculpture et de la céramique.

L'événement, organisé avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la Culture, en partenariat avec la Commune urbaine de Casablanca, a choisi d'honorer la mémoire de Hassan Slaoui (1946-2024), grand créateur marocain, soulignent les organisateurs dans un communiqué.

Hassan Slaoui fut un artiste d'une habileté exceptionnelle à faire des matériaux artisanaux une source d'inspiration et une alternative créative aux supports du modèle occidental, notamment la toile et le papier.

À l'occasion de ce forum, plusieurs invités d'honneur marocains et étrangers du monde de la sculpture et de la céramique seront célébrés, tout comme des personnalités qui ont contribué au parcours esthétique et pédagogique de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Casablanca.

Selon la même source, ce forum vise à réhabiliter les arts de la sculpture et de la céramique, en organisant une exposition collective d'artistes marocains et étrangers (38 participants). Une conférence spécialisée sur le thème "Sculpture et céramique dans l'art plastique arabe : Expériences et parcours" viendra éclairer cette exposition. Il s'agit d'examiner le parcours et la spécificité de la création sculpturale et céramique au niveau arabe à travers le rapprochement des expériences des artistes arabes qui ont contribué à l'émergence de la sculpture et de la céramique de leur forme traditionnelle à la forme contemporaine, avec la participation de chercheurs et de critiques du Maroc et de Tunisie.

En outre, sera organisé un atelier artistique sur la sculpture et la céramique au profit des étudiants de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Casablanca.

# Clôture de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival culturel "Dérive casablancaise"

La deuxième édition de "Dérive casablancaise", un festival dédié aux arts de la scène, a pris fin dimanche soir à Casablanca, à l'issue de cinq jours d'activités artistiques et de réflexion critique au croisement des enjeux artistiques, sociaux et politiques en Méditerranée.

Cinq jours pendant lesquels des questions artistiques et politiques ont été discutées entre artistes, tandis que des œuvres de théâtre, danse, musique, poésie, littérature et cinéma ont été partagés avec le public.

Cette soirée de clôture a été marquée par la projection, accompagnée d'une discussion, du film documentaire "Cueilleurs" (Al-Yad Al-Khadra) de Jumana Manna, une cinéaste et sculptrice palestinienne qui vit et travaille à Berlin.

Synopsis : Sur le plateau du Golan, Al-Jalil et Al Qods, ramasser du thym et de l'artichaut est possible de lourdes amendes conformément à une loi sur les "espèces sauvages protégées". Entremêlant documentaire et fiction, ce film dé-

crit en une heure et cinq minutes l'impact dramatique des lois de protection de la nature sur les traditions immémoriales de la culture palestinienne et sur les cueilleuses et cueilleurs de plantes sauvages.

Dans une déclaration à la MAP, Dounia Benslimane, co-organisatrice de "Dérive casablancaise", a indiqué que cette édition a permis de donner un coup de projecteur sur les œuvres de nombreux artistes méditerranéens, notamment marocains, palestiniens et libanais, avant d'ajouter que cet événement se propose d'être un cadre de partage, de création et de réflexion autour des arts vivants tout en étant en résonance avec la société et le public.

Elle a précisé que cette "Dérive casablancaise" se fixe deux objectifs, à savoir, en premier lieu, réunir dans un même espace des artistes des deux rives de la Méditerranée en vue de discuter, à travers le prisme de l'art, des enjeux contemporains du monde actuel et, en second lieu, inviter le public à découvrir

différentes formes de création dans le domaine des arts vivants.

Et d'espérer que cet événement puisse contribuer à l'émergence de nouvelles idées et perspectives.

Le programme de cette édition de "Dérive casablancaise" a proposé un riche éventail d'expériences artistiques, dont des performances artistiques, projections de films, ateliers participatifs, lectures, conférences et expositions.

En danse, par exemple, on cite "La Lecture", une création collaborative entre Nacera Belaza (Algérie) et Meryem Jazouli (Maroc), qui a interrogé la relation entre la parole et le mouvement à travers un solo à la fois poétique et corporel. Le chorégraphe marocain Redouane Mriziga, quant à lui, a présenté "Atlas/The Mountain", une pièce puissante dans les récits mythologiques amazighs pour explorer les traditions culturelles des montagnes de l'Atlas.

Le théâtre a occupé également une place centrale avec "Seul en scène", où Faouzi Bensaidi a offert une lecture ha-

bitée des poèmes de l'immense poète palestinien disparu Mahmoud Darwish, mêlant l'intime et l'épique. Le public a eu aussi l'occasion d'assister à des concerts de musique mêlant improvisation et innovation sonores, notamment celui animé par l'artiste palestinienne Kamilya Jabrane.

A cela s'ajoutent une rencontre-débat animée par Meryem El Arjaoui, critique de cinéma sur les archives photographiques et cinématographiques datant de la période coloniale ainsi qu'un atelier du regard dirigé par le dramaturge Younès Anzane avec de jeunes participants au centre culturel les Étoiles de Sidi Moumen.

"Dérive casablancaise" est organisée par l'Association des rencontres de la danse (AR2D), portée par la chorégraphe Meryem Jazouli avec le soutien et le partenariat notamment du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le Conseil de la ville de Casablanca et l'Institut français du Maroc.

## Sixième chapitre

- Mais si j'acceptais les hommages de Votre Altesse, lui disait la duchesse en riant, de quel front oser reparaitre devant le comte ?

- Je serais presque aussi décontenancé que vous. Le cher comte ! mon ami ! Mais c'est un embarras bien facile à tourner et auquel j'ai songé : le comte serait mis à la citadelle pour le reste de ses jours.

Au moment de l'arrivée de Fabrice, la duchesse fut tellement transportée de bonheur, qu'elle ne songea pas du tout aux idées que ses yeux pourraient donner au comte. L'effet fut profond et les soupçons sans remède.

Fabrice fut reçu par le prince deux heures après son arrivée ; la duchesse, prévoyant le bon effet que cette audience impromptu devait produire dans le public, la sollicitait depuis deux mois : cette faveur mettait Fabrice hors de pair ; dès le premier instant le prétexte avait été qu'il ne faisait que passer à Parme pour aller voir sa mère en Piémont. Au moment où un petit billet charmant de la duchesse vint dire au prince que Fabrice attendait ses ordres, Son Altesse s'ennuyait. Je vais voir, se dit-elle, un petit saint bien naïf, une mine plate ou sournoise. Le commandant de la place avait déjà rendu compte de la première visite au tombeau de l'oncle archevêque. Le prince vit entrer un grand jeune homme, que, sans ses bas violets, il eût pris pour quelque jeune officier.

Cette petite surprise chassa l'ennui : voilà un gaillard, se dit-il, pour lequel on va me demander Dieu sait quelles faveurs, toutes celles dont je puis disposer. Il arrive, il doit être ému ; je m'en vais faire de la politique jacobine ; nous verrons un peu comment il répondra.

Après les premiers mots gracieux de la part du prince :

- Eh bien ! Monsignore, dit-il à Fabrice, les peuples de Naples sont-ils heureux ? Le roi est-il aimé ?

- Altesse Sérénissime, répondit Fabrice sans hésiter un instant, j'admire, en passant dans la rue, l'excellente tenue des soldats des divers régiments de S.M. le Roi ; la bonne compagnie est respectueuse envers ses maîtres comme elle doit l'être ; mais j'avouerai que de la vie je n'ai souffert que les gens des basses classes me parlaient d'autre chose que du travail pour lequel je les paie.

- Peste ! dit le prince, quel sacré ! voici un oiseau bien stylé, c'est l'esprit de la Sanseverina. Piqué au jeu, le prince employa beaucoup d'adresse à faire parler Fabrice sur ce sujet si scabreux. Le jeune homme, animé par le danger, eut le bonheur de trouver des réponses admirables : c'est presque de l'insolence que d'afficher de l'amour pour son roi, disait-il, c'est de l'obéissance aveugle qu'on lui doit. À la vue de tant de prudence le prince eut presque de l'humeur ; il parait que voici un homme d'esprit qui nous arrive de Naples, et je n'aime pas cette engance ; un homme d'esprit a beau marcher dans les meilleurs principes et même de bonne foi, toujours par quelque côté il est cousin germain de Voltaire et de Rousseau.

Le prince se trouvait comme bravé par les manières si convenables et les réponses tellement inattaquables du jeune échappé de collège ; ce qu'il avait prévu n'arrivait point ; en un clin d'œil il prit le ton de la bonhomie, et, remontant, en quelques mots, jusqu'aux grands principes des sociétés et du gouvernement, il débita, en les adaptant à la



circonstance, quelques phrases de Fénelon qu'on lui avait fait apprendre par cœur dès l'enfance pour les audiences publiques.

- Ces principes vous étonnent, jeune homme, dit-il à Fabrice (il l'avait appelé monsignore au commencement de l'audience, et il comptait lui donner du monsignore en le congédiant, mais dans le courant de la conversation il trouvait plus adroit, plus favorable aux tournures pathétiques, de l'interpeller par un petit nom d'amitié) ; ces principes vous étonnent, jeune homme, j'avoue qu'ils ne ressemblent guère aux tartines d'absolutisme (ce fut le mot) que l'on peut lire tous les jours dans mon journal officiel... Mais, grand Dieu qu'est-ce que je vais vous citer là ? ces écrivains du journal sont pour vous bien inconnus.

- Je demande pardon à Votre Altesse Sérénissime ; non seulement je lis le journal de Parme, qui me semble assez bien écrit, mais encore je tiens, avec lui, que tout ce qui a été fait depuis la mort de Louis XIV, en 1715, est à la fois un crime et une sottise. Le plus grand intérêt de l'homme, c'est son salut, il ne peut pas y avoir deux façons de voir à ce sujet, et ce bonheur-là doit durer une éternité. Les mots liberté, justice, bonheur du plus grand nombre, sont infâmes et criminels : ils donnent aux esprits l'habitude de la discussion et de la méfiance. Une chambre des députés se défie de ce que ces gens-là appellent le ministère. Cette fatale habitude de la méfiance une fois contractée, la faiblesse humaine l'applique à tout, l'homme arrive à se méfier de la Bible, des ordres de l'Église,

de la tradition, etc., etc. dès lors il est perdu. Quand bien même, ce qui est horriblement faux et criminel à dire, cette méfiance envers l'autorité des princes établis de Dieu donnerait le bonheur pendant les vingt ou trente années de vie que chacun de nous peut prétendre, qu'est-ce qu'un demi-siècle ou un siècle tout entier, comparé à une éternité de supplices ? etc.

On voyait, à l'air dont Fabrice parlait, qu'il cherchait à arranger ses idées de façon à les faire saisir le plus facilement possible par son auditeur, il était clair qu'il ne récitait pas une leçon.

Bientôt le prince ne se soucia plus de lutter avec ce jeune homme dont les manières simples et graves le gênaient.

- Adieu, monsignore, lui dit-il brusquement, je vois qu'on donne une excellente éducation dans l'Académie ecclésiastique de Naples, et il est tout simple que quand ces bons préceptes tombent sur un esprit aussi distingué, on obtienne des résultats brillants. Adieu ; et il lui tourna le dos.

Je n'ai point plu à cet animal-là, se dit Fabrice.

Maintenant il nous reste à voir, dit le prince dès qu'il fut seul, si ce beau jeune homme est susceptible de passion pour quelque chose ; en ce cas il serait complet... Peut-on répéter avec plus d'esprit les leçons de la tante ? Il me semblait l'entendre parler ; s'il y avait une révolution chez moi, ce serait elle qui rédigerait le Moniteur, comme jadis la San-Felice à Naples ! Mais la San-Felice, malgré ses vingt-cinq ans et sa beauté, fut un

peu pendue ! Avis aux femmes de trop d'esprit. En croyant Fabrice l'élève de sa tante, le prince se trompait : les gens d'esprit qui naissent sur le trône ou à côté perdent bientôt toute finesse de tact ; ils proscrirent, autour d'eux, la liberté de conversation qui leur paraît grossièreté ; ils ne veulent voir que des masques et prétendent juger de la beauté du teint ; le plaisant c'est qu'ils se croient beaucoup de tact. Dans ce cas-ci, par exemple, Fabrice croyait à peu près tout ce que nous lui avons entendu dire ; il est vrai qu'il ne songeait pas deux fois par mois à tous ces grands principes. Il avait des goûts vifs, il avait de l'esprit, mais il avait la foi.

Le goût de la liberté, la mode et le culte du bonheur du plus grand nombre, dont le dix-neuvième siècle s'est entiché, n'étaient à ses yeux qu'une hérésie qui passera comme les autres, mais après avoir tué beaucoup d'âmes, comme la peste tandis qu'elle règne dans une contrée tue beaucoup de corps. Et malgré tout cela Fabrice lisait avec délices les journaux français, et faisait même des imprudences pour s'en procurer.

Comme Fabrice revenait tout ébouriffé de son audience au palais, et racontait à sa tante les diverses attaques du prince :

- Il faut, lui dit-elle, que tu ailles tout présentement chez le père Landriani, notre excellent archevêque ; vas-y à pied, monte doucement l'escalier, fais peu de bruit dans les antichambres ; si l'on te fait attendre, tant mieux, mille fois tant mieux ! en un mot, sois apostolique !

- J'entends, dit Fabrice, notre homme est un Tartufe.

- Pas le moins du monde, c'est la vertu même.

- Même après ce qu'il a fait, reprit Fabrice étonné, lors du supplice du comte Palanza ?

- Oui, mon ami, après ce qu'il a fait : le père de notre archevêque était un commis au ministère des finances, un petit bourgeois, voilà qui explique tout. Monseigneur Landriani est un homme d'un esprit vif, étendu, profond ; il est sincère, il aime la vertu ; je suis convaincue que si un empereur Décimus revenait au monde, il subirait le martyre comme le Polyucte de l'Opéra, qu'on nous donnait la semaine passée. Voilà le beau côté de la médaille, mais le revers : dès qu'il est en présence du souverain, ou seulement du premier ministre, il est ébloui de tant de grandeur, il se trouble, il rougit ; il lui est matériellement impossible de dire non. De là les choses qu'il a faites, et qui lui ont valu cette cruelle réputation dans toute l'Italie ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est que, lorsque l'opinion publique vint l'éclairer sur le procès du comte Palanza, il s'imposa pour pénitence de vivre au pain et à l'eau pendant treize semaines, autant de semaines qu'il y a de lettres dans les noms Davide Palanza.

Nous avons à cette cour un coquin d'infiniment d'esprit, nommé Rassi, grand juge ou fiscal général, qui, lors de la mort du comte Palanza, ensorcela le père Landriani. A l'époque de la pénitence des treize semaines, le comte Mosca, par pitié et un peu par malice, l'invitait à dîner une et même deux fois par semaine ; le bon archevêque, pour faire sa cour, dînait comme tout le monde. Il eût cru qu'il y avait rébellion et jacobinisme à afficher une pénitence pour une action approuvée du souverain. Mais l'on savait que, pour chaque dîner où son devoir de fidèle sujet l'avait obligé à manger comme tout le monde, il s'imposait une pénitence de deux journées de nourriture au pain et à l'eau.

(A suivre)

**ONCF**  
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER  
POLE PROJETS LGV  
DIRECTION SUPPORT

**AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° F051/PLGV**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME COMPLET DE TELEAFFICHAGE DESTINE A L'INFORMATION DES VOYAGEURS A LA NOUVELLE GARE HAY RIAD**

Le Directeur Support porte à la connaissance des concurrents que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres susvisé est reportée au **23/01/2025 à 09h00**.

N° 9522/PA

ROYAUME DE MAROC  
**ASSOCIATION AMIS DE L'HOPITAL DE PROXIMITE AZEMMOUR**

**إعلان عن طلب عروض مفتوح مسبقاً**  
**رقم 1/AHPA/2024**

يوم 2024/12/27 على الساعة 11 صباحاً، سيتم فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض مسطرة بالمستشفى المحلي بآزمور، بشأن عروض الأسعار لتوريد وتركيب المعدات الطبية والتقنية والطبية الاستشفائية قسم الأم والطفل بمستشفى محمد الخامس ضمن المادوية الإقليمية للصحة والحماية الاجتماعية لإقليم الجديدة المنتمين في برنامج صحة الأم والطفل، المبادرة الوطنية لقائدة التنمية البشرية.

يجب الحصول على ملف طلب العروض من مقر المستشفى المحلي بآزمور بمدينة آزمور. تحدد تقديرات تكاليف الخدمات المحددة من قبل صاحب المشروع بمبلغ: تسعمائة وثلاثون ألف درهم (930.000,00 درهم).

حددت التكلفة الموقدة بخمسة عشر ألف درهم (15.000,00 درهم). يجب أن يتوافق محتوى وعروض وتقديم ملفات المتنافسين مع أحكام المواد من 30 إلى 34 من الأمر المتعلق بالمسقطات العمومية.

يجب على المتنافسين تقديم أظرفهم إلى رئيس جمعية أصدقاء المستشفى المحلي بآزمور أو من يوليه عنه بعمم الاستلام على عنوان الجمعية (المستشفى المحلي بمدينة آزمور).

يجب تقديم الوثائق التقنية التي يتخلها ملف المناقصة إلى مقر الجمعية (المستشفى المحلي بمدينة آزمور) في موعد أقصاه 2024/12/25 على الساعة الرابعة عصراً.

المستندات الخاصة الواجب تقديمها هي تلك المنصوص عليها في المادة 4 من لائحة الاستشارة.

سيدة أسماء مخطفي القرب بآزمور  
الرئيسة: روثاني بلعيد

N° 9523/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE FAROUJANT  
COMMUNE D'AOULOZ

**AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le président de la commune d'Aoulouz, annonce qu'il seront organisé quatre concours d'aptitude professionnelle.

ces concours seront organisés suivant le tableau ci dessous :

GRADE DU CONCOURS	NOMBRE DE POSTE	DELAI DE DEPOT DE DOSSIER	DATE DE CONCOURS
Adjoint administratif 1° grade	01	02/01/2025	04/01/2025 Au siege de la commune d'aoulouz A 09 h du matin
Adjoint Technique 1° grade	01	02/01/2025	04/01/2025 Au siege de la commune d'aoulouz A 09 h du matin
Technicien 1 ere Grade	01	02/01/2025	04/01/2025 Au siege de la commune d'aoulouz A 09 h du matin

\*Observation:  
-Les demandes de participation doivent être déposées au service du personnel de la Commune

N° 9524/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CERCLE DE GZOUZA  
CAIDAT SOUTRIA EDMA  
COMMUNE TOUABET

**Avis rectificatif**

**De l'appel d'offre ouvert N°09/10/11/2024**

Le président de la CT Touabet, porte à la connaissance du public, que les 'appel d'offre ouvert sur offre de prix N°09/10/11/2024 publié au journal libération N°10378 du mercredi 04 décembre 2024, est rectifié comme suit :

Appel d'offre: N° 09/2024: Gestion des souks hebdomadaires (Had Touabet et Jemaa Berraket Lamine) droits d'entrée, étales, emplacements, pour la période du 03 janvier 2025 au 31 Décembre 2025, la date d'ouverture des plis le 02 Janvier 2025 à 11h.

Appel d'offre: N° 10/2024 : Gestion des abattoirs des souks de (Had Touabet et Jemaa Berraket Lamine), pour la période allant du 03 janvier 2025 au 31 Décembre 2025, la date d'ouverture des plis le 02 Janvier 2025 à 11.30h

Appel d'offre: N° 11/2024 : Gestion de poids publics, et petits poids (Jelbana), pour la période allant du 03 janvier 2025 au 31 Décembre 2025, la date d'ouverture des plis le 02 Janvier 2025 à 12h

- Le reste son changement.

N° 9525/PA

المملكة المغربية  
رئيس الحكومة  
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

المعهد الوطني للتوريد والمواصلات

**INPT**  
المعهد الوطني لتقنين المواصلات  
BOUR ACIO 1 HRAJAT A TANGA  
ROYAUME ROYAL DU MAROC

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°26/2024/INPT**

**Réservé à la très petite, petite et moyenne entreprise, la coopérative, l'union des coopératives et l'auto-entrepreneur**

Le Jeudi 02/01/2025 à 16h00, il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Alai Al Fassi - Madinat Al Ifrane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

**La sélection de prestataires de formation pour accompagner l'INPT dans l'animation de formations en technologies innovantes : cours, travaux dirigés et travaux pratiques au profit des élèves ingénieurs de la formation initiale pour les semestres S2 et S4, sis à Rabat- avenue Alai Al Fassi - Madinat Al Ifrane, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation, des coûts des prestations, établie par l'INPT est fixée à la somme de trois millions huit cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt Dirhams TTC. (3.856.680,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret relatif aux marchés publics, et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 153/PC

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZHNIKA  
Tel/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.  
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/07/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont:

Dénomination : " DOCTEUR ANTI NUISIBLES" S.A.R.L.AU.  
Siège Social : LOT ARD BENACHER, IMM 1771 REAS, ISRAE 4 APPT 2 LAAYAYDA SALE.

Associé unique : - Mr. AYOUB GARRAM, apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts sociales.

Objet : - NETTOYAGE DES DE-VANTURES, MAGASIN, APPARTEMENTS (ENTREPRENEUR DU) - IMOPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT).

Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mme. AYOUB GARRAM.  
Dépôt légal : Le dépôt légal est effectué au registre de commerce au Tribunal de

1ère instance de SALE sous le N° 45032 RC N°40437.

N° 9526/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZHNIKA  
Tel/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.  
Dissolution anticipée -TR BUSINESS -

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100 000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : AL MOUNTALAQ II VILLA 91 HAY EL FATH CYM RABAT.  
RC : 116639

Par décision extraordinaire des associés et Les héritiers de l'associé Mme EL BATOUL DRISSI AMRAOUI de la Société en date du 11/04/2023, au siège social : AL MOUNTALAQ II VILLA 91 HAY EL FATH CYM RABAT.  
La dissolution anticipée de la société - TR BUSINESS - SARL et sa mise en liquidation ;  
La nomination comme liquidateurs Mr. RACHID TALAA.

Le siège de la liquidation est fixé à AL MOUNTALAQ II VILLA 91 HAY EL FATH CYM RABAT.  
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffé du tribunal de commerce RABAT, le 02/12/2024 sous le n°185365 RC N°998851.

N° 9527/PA

Royaume Du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Khénifra Cercle d'El Kbab Caïdat des Ait Ishaq Commune 'Ait Ishaq Régie de Recettes AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 07/2024

Le 03/01/2025 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le Bureau du Président du Conseil Communal d'Ait Ishaq, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour La location des biens Communaux suivants :

Lot n1 :Souk hebdomadaire et ses annexes du 07/01/2025 au 31/12/2025

Lot n 2 : Parking du 07/01/2025 au 31/12/2025.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le prix estimatif est : - 240000,00 (deux cent quarante mille) pour le lot n1

- 20000,00(vingt mille) pour le lot n2

Le Cautionnement provisoire est :

- 48000,00 dirhams (quatre mille huit cent dhs) pour le lot n1

- 400,00 dirhams (quatre cent dhs) pour le lot n2

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des concurrents doivent être conforme aux dispositions du décret N 2.22.431 relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics

Les concurrents doivent envoyer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget N 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics

Les pièces nécessaires à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.

N° 9528/PA

Royaume Du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Khénifra Cercle d'El Kbab Caïdat des Ait Ishaq Commune 'Ait Ishaq Régie de Recettes AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N 08/2024

Le 15 /01/ 2025 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le Bureau du Président du Conseil Communal d'Ait Ishaq, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour La location de la licence de taxi communal N6 du 01/04/2025 au 31 /03/ 2031

Le dossier d'appel d'of-

fres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le prix estimatif annuel est : Vingt cinq mille deux cent dirhams (25200,00 dhs)

Le Cautionnement provisoire est : cinq cent quatre dirhams (504,00 dhs)

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des concurrents doivent être conforme aux dispositions du décret N 2.22.431 relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent envoyer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget n 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics

Les pièces nécessaires à fournir sont celles prévues à l'article quatre du règlement de consultation.

N° 9529/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Taza Commune d'Ouad Amlil Bureau de patrimoines communaux Avis d'appelle d'offres ouvert N°OA/03/2024

Le lundi 06 janvier 2025, à dix (10) heures, il sera procédé au siège de la Commune d'Ouad Amlil-Province de Taza, à l'ouverture des plis relatif à la gestion déléguée de souk hebdomadaire de la Commune d'Ouad Amlil -Province de Taza - le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des patrimoines communaux de ladite commune ; ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics ( www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Cent vingt mille (120.000,00) dirhams.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des concurrents doivent être conformes aux dispositions de chapitre 3 de cahier de charge.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;  
• Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 9530/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur

Province de Taza Commune d'Ouad Amlil Bureau de patrimoines communaux Avis d'appelle d'offres ouvert N°OA/04/2024

Le lundi 06 janvier 2025, à Quatorze (14) heures, il sera procédé au siège de la Commune d'Ouad Amlil-Province de Taza, à l'ouverture des plis relatif à la gestion déléguée de parkings de stationnement des voitures, camion et vélos de la Commune d'Ouad Amlil

- Province de Taza- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de bureau de patrimoines communaux de ladite commune ; ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics ( www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Quarante mille (40.000,00) dirhams.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des concurrents doivent être conformes aux

dispositions de chapitre 3 de cahier de charge.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;  
• Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 9531/PA

إعلان

يتعلق بتقييم مبراة لتوظيف اثنين من الدرجة الرابعة

تخصص المعلومات

يعلن رئيس جماعة لغيرة عن تنظيم مبراة لتوظيف اثنين من الدرجة الرابعة (المسلم)، حاصلون على دبلوم تقني في المعلومات عدد المندمبين اثنين (02)، وذلك يوم 26 يناير 2025 بقر الساعة الإحداثية القزافي للكتابة بمرکز جماعة لغيرة على الساعة التاسعة صباحا.

وتفتح هذه المبراة في وجه المترشحين والمترشحات البالغون من العمر 18 سنة على الأقل و40 سنة على الأكثر في فتح يناير 2025 ويمكن تمديد حد السن الأعلى لفترة الخدمات الصحية أو الممكن تمديد أجل القاعد دون أن يتجاوز 45 سنة، والحاصلون على دبلوم تقني في " المعلومات" المسلم من طرف مؤسسات التكوين المهني الموجهة لتسليم هذه الشهادة أو إحدى الشهادات المصدقة لفتحها طبقا للمرسوم رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الآخرة 1433 (30 أبريل 2012) يتعلق بالشهادات المطلوبة لولوج مختلف الدرجات المصدقة بموجب الأنظمة الأساسية.

يحدد عدد المناصب المتباري في شأنها في متصفين اثنين (02)، تخصص نسبة 25 %من المناصب المتباري بشأنها لفائدة الأشخاص المتفرجين على صفة مقدم أو متفرجة أو عسكري قديم أو محارب قديم، و 75 %لفائدة الأشخاص المعاقين الضالين لبطاقة "معاق" المسجلة طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم رقم 2.79.218 الصادر في 18 شجان 1418 (19 شتنبر 1997).

ويعلن على الأشخاص المتفرجين على صفة مقدم أو متفرجة أو عسكري قديم أو محارب قديم إرفاق ملفاتهم بشهادة تثبت هذه الصفة مسلمة من طرف المديرية المعنية لتقديم المندمبين وأعضاء جيش التحرير أو مؤسسة الضمان التي للأصل الإجماعية لتقاضي المندمبين وقدماء المحاربين أو نسبة من بطاقة "معاق" بالنسبة للأشخاص المعاقين

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- ✓ طلب الترشيح لاجتياز المبراة للتوظيف
- ✓ نسخة مصدق عليها من الشهادة المطلوبة ونسخة من قرار المعاملة عند الاقتصاد
- ✓ الصورة ذاتية المترشح لثلاث صور فوتوغرافية.
- ✓ نسخة مطابقة للأصل لبطاقة التعريف الوطنية.
- ✓ طرفان بعمال الطابع البريدي والحران الشخصى المترشح

✓ بالنسبة للموظفين ضرورة الإلاءة بالموافقة الصريحة للكتابة الأصلية قصد اجتياز المبراة تحت طائلة رفض طلبهم وحذفهم من لائحة التلمحين متى تبين لاحقا أنهم موظفون أو متقاعدون مع إداره أو جماعة أخرى.

تودع ملفات الترشيح بكتاب الضبط بقر جماعة لغيرة أو ترسل عبر البريد المضمون مع الاعتزاز بالتواصل لدى رئيس جماعة لغيرة بالمعاون التقني: جماعة لغيرة بقر الجماعة، وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية والجماعات الترابية من 16 جتنبر 2024 إلى غاية يوم 31 جتنبر 2024 قبل الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

كل ملف الترشيح يصل خارج الأجل المحدد أعلاه أو تلغيه وثيقة من الوثائق المصدقة مسان يؤخذ بمن الاعتيار سيتم الإعلان عن لائحة المترشحات والمترشحين المقبولين لاجتياز المبراة على البوابة الالكترونية للتشغيل العمومي www.emploi-public.ma وبالبوابة الالكترونية للمندمبين العامة للجماعات الترابية ويقع بقر الجماعة.

تتمثل مبراة التوظيف: اختيار تقني واختيار شفوي أو تطبيقي أو هما معا حسب الجدول التالي:

الدرجة المتباري بشأنها		الاختبار الكتابي		الاختبار الشفوي أو التطبيقي أو منها معا	
المعامل	الموضوع	المعامل	المدة	الموضوع	المدة
تقني من الدرجة الرابعة (المسلم)	ثلاث (03) ساعات	4	ثلاث (3) ساعات	تتعلق فيه لجهة المبراة مع المترشح (ة) مواضيع وأفضاها مستقلة أو تكتشفه لاختبار تطبيقي في التخصص المطلوب، أو هما معا، بهدف تقييم مدى قدرته على ممارسة المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها	ما بين 3 و 15 دقيقة
	موضوع علم أو أسئلة ذات اختبارات متعددة (QCM)			تتعلق بالمهام أو الوظائف المطلوب تنفيذها أو بالتخصصات الجماعات الترابية.	

يشر هذا الإعلان ببوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وبالبوابة الالكترونية للمندمبين العامة للجماعات الترابية وفي مسجلين وطنيين ويقع بقر الجماعة.

N° 9532/PA



**STE SALAFEG SARL**  
Bd Med Bouziane Imm  
Farhatayne 15  
Etage 1 N° 3 Casablanca  
Tél/Fax : 05-22-56-70-52  
Constitution  
de la société  
**"DIAR YASSEMINÉ"**  
SARL AU

Suivant un acte sous  
seing privé établi à Casa-  
blanca le : 14/11/2024, il  
a été établi les statuts  
d'une société à responsa-  
bilité limitée d'associé  
unique dont les caracté-  
ristiques sont les sui-  
vantes :

- Dénomination :  
-DIAR YASSEMINÉ-  
SARL AU
- Objet social : La société a  
pour objet social :
- Promotion immobilière.
- Travaux de construction
- Travaux tous corps  
d'état
- L'achat, la vente, l'im-  
port, l'export et représen-  
tation nationale et  
internationale de tous  
produits et fournitures  
tels que matériel, maté-  
riels mobiliers, etc ;
- L'acquisition de tous  
terrains, la construction  
de bâtiments, l'achat, la  
vente, la location, la divi-  
sion et le lotissement  
d'immeubles.
- La promotion immobili-  
ère et touristique, la ges-  
tion, la gérance et  
l'exploitation de tout site  
complexe ou similaire.

- Siège social : Lot ESSA-  
LAM 2-77 1er étage Mé-  
diouna Casablanca.

- Capital social : Le capi-  
tal social s'élève à Cent  
Mille (100.000,00) Di-  
hams. Il est divisé en  
Mille (1000) parts sociales  
de Cent (100,00) dirhams  
chacune, souscrites en to-  
talité, intégralement libé-  
rées et attribuées en  
totalité à Mr EL HARATY  
AHMED, associé unique.

- Durée : 99 années

- Année sociale : du 01  
Janvier au 31 décembre

- Gérance : La société est  
gérée par le gérant  
unique : EL HARATY  
AHMED

- Signature : La société  
sera engagée par la signa-  
ture du gérant unique EL  
HARATY AHMED

Le dépôt légal a été effec-  
tué auprès du tribunal de  
commerce de Casablanca  
le 03-12-2024 sous le  
n°945860, la société a été  
immatriculée au registre  
de commerce sous le  
n°651715.

**N° 9587/PA**

**NASRFOR**  
**TRANSPORTS** «  
S.A.R.L AU  
ICE 003188462000093 RC  
N° 562519 IF N°  
53264550 TP 34104243  
Au terme d'un procès-  
verbal de l'A.G. E tenu le  
25 Novembre 2024, L'AG  
de la Ste «NASRORFOR  
TRANSPORTS S.A.R.L  
AU» a décidé :

La ratification des ces-  
sions de parts sociales :

- (1000) PARTS SO-

**CIALES FAITES PAR**  
Mme ZINEB MARIRH.  
Détenue dans la STE  
NASRFOR TRAN-  
SPORTS SARL AU A M.  
ABDELHAK EL ME-  
ZIANE RIHOULI  
- Démission de la GE-  
RANCE de Mr MO-  
HAMMED ZAROUAL  
- Nomination de Mr AB-  
DELHAK EL MEZIANE  
RIHOUL.

- Mise à jour des statuts  
articles 6 et 7 des statuts  
- Mise en Harmonie des  
statuts.  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au greffe du tribunal  
de commerce de Casa-  
blanca le 05 décembre  
2024. Sous le numéro 946  
408  
Pour extrait et mention.  
La Gérance

**N° 9533/PA**

**MIZZO DI PASTA**  
**SOCIETE A RESPONSA-**  
**BILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 100**  
**000,00 DIRHAMS**  
**SIÈGE SOCIAL: NR174-**  
**176 HAY AZHARI 2 BD**  
**OUED DAOURA**  
**CASABLANCA**  
**R.C: 630961 IF:**  
**65985175 ICE:**  
**003483620000056**  
**DISSOLUTION DE LA**  
**SOCIETE**

Aux termes du procès-  
verbal de l'assemblée gé-  
nérale mixte du  
08/11/2024, il a été dé-  
cédé de procéder à :

- La dissolution anticipée  
de la société pour cause  
de non réalisation de  
l'objet social ;
- La mise de la société en  
liquidation amiable ;
- La nomination de  
Mr.MOHAMED ALI  
BOUDRAA , titulaire de  
CIN : 628683 en qualité  
de liquidateur.

Le siège de liquidation  
auquel les correspon-  
dances doivent parvenir  
est fixé à : NR174-176  
HAY AZHARI 2 BD  
OUED DAOURA CASA-  
BLANCA

Le dépôt légal a été effec-  
tué auprès du greffe du  
tribunal de commerce de  
Casablanca, le  
09/12/2024 sous le nu-  
méro 946677

**N° 9534/PA**

**TRAVEL GEM**  
**MOROCCO «SARL AU»**  
**AU CAPITAL SOCIAL**  
**DE: 10 000,00 dhs**  
**SIÈGE SOCIAL: Appt**  
**N° 7, 2ème étage Lot AL**  
**MASSAR N° 643**  
**Marrakech.**

**Avis de dissolution :**  
Suivant procès verbal de  
l'assemblée générale ex-  
traordinaire établi en la  
forme sous seing privé,  
en date du 20/10/2024,  
enregistré à Marrakech le  
15/11/2024, l'associé  
unique approuve et ac-  
cepte :

- La dissolution anticipée  
de ladite société.
- Nomination de M. Mo-  
hamed Amine JHATE li-  
quidateur de ladite

société.

- La désignation du siège  
social de ladite société  
comme siège de la li-  
quidation.

Le dépôt légal a été effec-  
tué au greffe du tribunal  
de commerce de Marra-  
kech le 10/12/2024 sous  
le N° 169707, RC N°  
143197

**N° 9535/PA**

**FIDUCIAIRE AMANA**  
**LOCALE**  
**IMMEUBLE SABRI**  
**BLOC G APPRT 4 2ème**  
**ETAGE TAOURIRT**  
**DAWAMCIM**  
**SARL A ASSOCIE**  
**UNIQUE EN COURS**  
**DE DISSOLUTION**  
**1076 RUE ASILA HAY**  
**NAHDA TAOURIRT**  
**DISSOLUTION ANTICI-**  
**PEE**  
**RC TAOURIRT 843**

Au terme de la décision  
extraordinaire de l'asso-  
cié unique en date du  
22/11/2024, il a été dé-  
cédé la dissolution de la  
société dite DAWAMCIM  
SARL à associé unique au  
capital social de 100.000  
Dh, suite à la non réalisa-  
tion de l'activité pour la  
quelle la société a été  
constituée.

Il a été décidé d'élire le  
domicile de dissolution  
au 1076 Rue Asila Hay  
Nahda Taourirt.

Il a été désigné au poste  
de liquidateur, Monsieur  
ZANNOUTI KHALID  
dont l'adresse est à Taou-  
rirt, 600 Lot Annassim.

Le dépôt légal a été effec-  
tué au tribunal de pre-  
mière instance de  
Taourirt sous le numéro  
956/2024.

**N° 9536/PA**

**« LOUKIL**  
**PNEUMATIQUES -**  
**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte  
sous seing privé en date  
du 02/12/2024, il a été  
établi les statuts d'une so-  
ciété SARL dont les car-  
actéristiques sont :

Dénomination : « LOU-  
KIL PNEUMATIQUES »  
- Forme juridique : Société  
à Responsabilité Limitée.  
Objet : Pneumatique, pa-  
rallélisme, équilibrage,  
réparation et vidange ra-  
pide, diagnostique, dres-  
sage des jantes et batterie,  
l'achat et la vente, l'entre-  
tien et les prestations de  
services liées à l'automobi-  
le et aux pièces détachés.

Siège social : Casablanca,  
105 Prima Office Etg. 3  
Apt 16 Angle Mostafa El  
Maani et 11 Janvier.

Durée : Quatre-vingt-dix  
neuf (99) années.

Capital social : 100.000  
dhs, divisé en 1000 parts  
sociales, d'une valeur no-  
minale de 100 dhs cha-  
cune, et réparti comme  
suit : M. OUKIL  
BOUCHTA 850 parts et  
M. OUKIL HICHAM 150  
parts.

Gérance : M. OUKIL HI-  
CHAM, gérant pour une

durée illimitée.  
Exercice social : com-  
mence le 1er Janvier et  
se termine le 31 Décembre  
de chaque année sauf le pre-  
mier exercice social com-  
mencera le jour de  
l'immatriculation au re-  
gistre de commerce et se  
terminera le 31 Décem-  
bre.

Dépôt légal : Effectué au  
Tribunal de Commerce de  
Casa le 06/12/2024  
sous le N° 946731 RC N°  
652661.

**N° 9537/PA**

**« HARD**  
**AUTOMOTIVE**  
**MAROC»**

Société à responsabilité  
limitée d'associé unique  
au capital de 100.000,00  
dirhams

Siège social : 62, Boule-  
vard Ibn Tachfine, Casa-  
blanca  
R.C.N° 398903  
I.F.N° 25115032  
AUGMENTATION DE  
CAPITAL SOCIAL ET  
MODIFICATION DE  
L'OBJET SOCIAL

I- En date du 25 septem-  
bre 2024, l'associé unique  
a pris les décisions sui-  
vantes :

- Augmenter le capital so-  
cial de la société d'un  
montant de 90.000,00  
(quatre-vingt-dix mille)  
dirhams, pour le porter  
de 10.000,00 (dix mille)  
dirhams à 100.000,00  
(cent mille) dirhams et ce,  
par la création de 900,00  
(neuf cents) parts sociales  
nouvelles de 100,00 (cent)  
dirhams de valeur nomi-  
nale chacune, émises à  
leur valeur nominale et à  
libérer intégralement en  
numéraire.
- Modifier l'objet social  
de la société, qui devient:
- Le commerce tant sur le  
marché intérieur qu'à  
l'importation et à l'exporta-  
tion de tous les pneu-  
matiques pour tous  
genres de véhicules cycles,  
motocycles, automobi-  
les, engins, ainsi que  
l'exploitation de toutes  
stations-service, de tous  
ateliers de réparation,  
d'entretien, de démon-  
tage, de montage, remon-  
tage et équilibrage ;  
l'achat, l'exploitation, la  
prise à bail, la location et  
la revente de toutes sta-  
tions-service ayant le  
même objet, ainsi que  
toutes opérations de re-  
présentation, de consi-  
gnation et de courtage se  
rapportant aux matériels  
pneumatiques ;
- L'importation et la dis-  
tribution de toute pièce  
de rechange de tout type  
de véhicule ;
- L'importation et la dis-  
tribution de lubrifiants ;
- Effectuer tout service  
rapide auto (changement  
des pièces de rechanges,  
vidange, lavage, diagnos-  
tic, climatisation, équil-  
ibrage, parallélisme...  
etc) ;
- L'importation, la distri-  
bution et l'installation de

tout matériel de garage et  
d'atelier ;

- L'importation, la distri-  
bution et l'installation de  
matériel, pièces de re-  
changes ayant un lien di-  
rect ou indirect avec les  
installations à base  
d'énergie solaire ;
- L'acquisition, la conces-  
sion et la cession ou l'oc-  
troi de tous procédés,  
brevets, marchandises,  
articles, matériels, maté-  
riels de toute provenance  
ou destination. Et, plus  
généralement, toutes  
opérations, de quelque  
nature qu'elles soient,  
juridiques, économiques  
et financières, civiles  
et commerciales, se  
rattachant à l'objet sus  
indiqué ou à tous autres  
objets similaires ou  
connexes, de nature à fa-  
voriser, directement ou  
indirectement, le but  
poursuivi par la société,  
son extension ou son dé-  
veloppement.
- Et plus généralement,  
toutes participations ou  
toutes opérations com-  
merciales, industrielles,  
agricoles, artisanales, fi-  
nancières, publicitaires,  
mobilières, immobilières,  
d'assistance, de conseil,  
de formation, d'exploita-  
tion, d'acquisition ou de  
création de licences, de  
brevets, de marques de  
distribution ou de ges-  
tion d'unités de ventes,  
de réseaux de distribu-  
tion et toutes activités se  
rattachant directement  
ou indirectement à l'objet  
social ou à tout objet si-  
milair ou connexe, de  
nature à favoriser son dé-  
veloppement ou son ex-  
tension.

II - Le dépôt légal a été ef-  
fectué au Greffe du Tri-  
bunal de Commerce de  
Casablanca, le 25 novem-  
bre 2024 sous le n°944507.  
**POUR EXTRAIT ET**  
**MENTION**  
Le Gérant

**N° 9538/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeun-  
esse, de la Culture et de  
la Communication  
Département  
de la Culture  
Direction Régionale  
Région Drâa Tafilalet  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**INTERNATIONALES**  
**SUR OFFRES DE PRIX**  
N° 04/2024

Le 06 Janvier 2025 à 10  
heures, il sera procédé  
dans les bureaux de la  
Direction Régionale du  
ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de la  
Communication - dépar-  
tement de la culture- Ré-  
gion Drâa Tafilalet, sis  
AVENUE MOHAMMED  
6, BOUTALAMINE, ER-  
RACHIDIA, à l'ouverture  
des plis relatifs à  
l'Appel d'Offres ouvert  
international sur offres  
de prix N° 04/2024 pour

: Achat de véhicules auto-  
mobiles au profit de la  
Direction régionale de la  
Culture Région Drâa Ta-  
filalet en lot unique.

Le dossier d'Appel d'Of-  
fres peut être retiré au  
service des Affaires Ad-  
ministratives et Finan-  
cières à la Direction  
Régionale du ministère  
de la Jeunesse, de la Cul-  
ture et de la Communica-  
tion- département de la  
culture- Région Drâa Ta-  
filalet, sis au AVENUE  
MOHAMMED 6 BOU-  
TALAMINE ERRACHI-  
DIA, il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés pu-  
blics : [www.marches-pu-  
blics.gov.ma](http://www.marches-pub-<br/>lics.gov.ma).

Le montant du caution-  
nement provisoire est  
fixé à la somme de : 14  
940.00 DHS (Quatorze  
mille neuf cent quarante  
Dirhams).

L'estimation du coût des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est  
fixée à la somme de : 747  
000.00 DHS TTC (Sept  
cent quarante-sept mille  
Dirhams Toutes taxes  
comprises).

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rrents doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 30, 32,  
34 et 135 du décret n° 2-  
22-431 du 15 chaabane  
1444 (8 mars 2023) relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
obligatoirement :

- Déposer leurs dossiers  
par voie électronique via  
le portail des marchés  
publics conformément à  
l'arrêté du ministre délé-  
gué auprès de la ministre  
de l'économie et des fi-  
nances, chargé du budget  
n° 1692-23 du 4 hija 1444  
(23 juin 2023) relatif à la  
dématérialisation des  
procédures, des docu-  
ments et des pièces rela-  
tifs aux marchés publics.

Le dépôt des prospectus  
exigés par l'article 16 du  
Règlement de consulta-  
tion peut être :

- Soit déposé au service  
des affaires administra-  
tives et financières à la  
Direction Régionale du  
ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de la  
Communication- dépar-  
tement de la culture- Ré-  
gion Drâa Tafilalet, sis  
AVENUE MOHAMMED  
6 BOUTALAMINE ER-  
RACHIDIA au plus tard  
le 03/01/2025 avant  
16H00min.

- Soit remise séance te-  
nante au président de la  
commission d'ouverture  
des plis.
- Soit déposé par voie  
électronique via le portail  
des marchés publics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 9 du ré-  
glement de la  
consultation.

**N° 9539/PA**

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
Cité Sadri, groupe 4,  
Rue 10, N° 60-1er Etage,  
Casablanca  
(0522) 70.80.46 /  
(0522) 71.82.99

STE "SOMODELEC" S.A.R.L.A.U  
Constitution  
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2024 enregistré le 20/11/2024 il a été établis les statuts d'une société SARL.A.U dont les caractéristiques sont:  
- Dénomination: Société «SOMODELEC» S.A.R.L.A.U

- Objet: Entrepreneur d'installation Electrique  
- La Construction et l'Installation des réseaux électriques  
- La Commercialisation des produits, équipements, solutions et services en électromécaniques, hydromécanique, électricité, électronique, informatique, régularisation, et automatisme.  
- La Prestation de tous services.

- Siège Social: 45, Rue Abdelkader Moutakar Etage 2, Appartement N°4 Casablanca  
- Durée: 99 ans.  
Capital Social: 100.000,00 DH divisé 1000 parts de 100 DH chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit:  
- Mr KARBAAM HAMID ... 1.000 Parts  
- La Gérance: La société est administrée et gérée par le Gérant Unique, Mr KARBAAM HAMID, Titulaire de la N° CN15555  
- Réparation de Bénéfice: 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale: L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 09/12/2024 Sous N° 00946695 Immatriculé au RC sous N° 652491 / Casablanca.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 9540/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

Ambrod Janate  
Constitution  
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2024 enregistré le 27/11/2024 il a été établis les statuts d'une société SARL.A.U dont les caractéristiques sont:  
- Dénomination: Société «Ambrod Janate» S.A.R.L.A.U

- Objet: Fabricant de broderies ou dentelles vendant en gros  
- Fabrication d'autres textiles techniques et industriels  
- La broderie et l'industrie textile.  
- Broderie, achat, vente, négoce, transformation, traitement conditionnement d'industrialisation, Représentation location concession courtage distribution commerce import export de tous articles produits Matériaux matériels et files d'origine local ou étrangère sans limitation de références

- La Prestation de tous services.  
- Siège Social: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APARTEMENT N°4 CASABLANCA  
- Durée: La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.

Capital Social: CENT MILLES DIRH100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit:  
- Mr EL HAISSSEN EL HOUSIN ... 1.000 Parts  
- La Gérance: La société administrée et gérée par le gérant unique, Mr EL HAISSSEN EL HOUSIN, CIN N° ZT104123.

- Année Sociale: L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 09/12/2024 Sous N° 00946690 Immatriculé RC N° 652497 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 9541/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
Cité Sadri, groupe 4,  
Rue 10, N° 60-1er Etage,  
Casablanca  
(0522) 70.80.46 /  
(0522) 71.82.99

STE "VOLAILLES AL MASJID" S.A.R.L.A.U  
Constitution  
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2024 Enregistré

le 27/11/2024 il a été établis les statuts d'une société SARL.A.U dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Dénomination: Société «VOLAILLES AL MASJID» S.A.R.L.A.U  
- Objet:  
- Marchand de Volailles, Lapins ou Gibier en Demi Gros ou en Gros  
- Commercialisation et distribution de Dinde  
- Marchand boucher en détail  
- Marchand de volailles en détail et en gros  
- La Prestation de tous services.

- Siège Social: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APARTEMENT N°4 CASABLANCA  
- Durée: La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.

Capital Social: Le capital social de la société est fixé à CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit:

- Mme EL KHOMOSS SANAE ... 1.000 Parts  
- La Gérance: La société est administrée et gérée par le Gérant Unique, Mme EL KHOMOSS SANAE, CIN N° BA209.  
- Réparation de Bénéfice: 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale: L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
- Le dépôt légal a été ef-

fectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 09/12/2024 Sous N° 00946691 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 652495 / Casablanca.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 9542/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE REHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR  
N°.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE  
N°17/2024/CBG  
Appel d'offres

est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le 23/12/2024 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour:  
L'ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation, des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent douze dirhams (198.612,00 dhs) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (3 500,00 dhs) trois mille cinq dhs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30 31,32,33,34,37et 148 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023 aux marchés publics).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09 du règlement de consultation.

N° 9543/PA

## Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne national + Coran  
07H05 : Documentaire amazigh  
07H35 : Documentaire amazigh  
08H10 : Alf Mrahba  
09H05 : Ichaa Mamlaka  
10H00 : Bnat l'assas  
10H55 : Ousrati  
11H55 : Dar lhna  
12H30 : Amoula Noubra  
13H00 : JT Addahira  
13H20 : Waadi 2  
14H00 : JT en Amazigh  
14H20 : JT en Espagnol  
14H40 : 30 Mlyoun  
16H20 : Moudawala  
17H30 : Amouddou  
18H30 : JT en Français  
18H50 : Dar lhna

19H25 : Capitaine Hajiba  
19H40 : Bat bentou  
19H55 : Amoula Noubra  
20H30 : JT Principal  
22H03 : Rihlat Al Omr  
22H40 : Ilm wa Hadara  
23H20 : Dernier bulletin d'information  
23H40 : Waadi 2  
00H15 : Dar lhna  
00H50 : Capitaine Hajiba  
01H10 : Mawakie wa wakaie  
02H10 : Bnat l'assas  
03H05 : Documentaire amazigh  
03H35 : Documentaire amazigh  
04H10 : Alf Mrahba  
05H05 : Ichaa Mamlaka  
06H00 : Ousrati

05:25:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an  
06:00:00 : CHYHIWAT BLADI  
06:25:00 : SABAHIYAT 2M  
07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
07:50:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN  
08:05:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
09:20:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUT  
09:50:00 : MAGAZINE : CHYHIWA MAJA CHOUMI-CHA  
10:00:00 : FEUILLETON : HOURIA  
10:40:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
10:55:00 : MAGAZINE : SABAHIYAT 2M  
12:00:00 : FEUILLETON : HDIDANE F GUEILIZ  
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
13:20:00 : MAGAZINE : QUO-

TIDIENNES STARLIGHT  
13:30:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
14:20:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI ; QUOTIDIENNES  
14:25:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH  
14:35:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUT  
15:05:00 : FEUILLETON : SAITI  
16:25:00 : MAGAZINE : SABAHIYAT 2M  
17:15:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA ALMA  
17:30:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR  
17:40:00 : MAGAZINE : CHYHIWA MAJA CHOUMI-CHA  
17:55:00 : MAGAZINE : POP'UP  
18:00:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI ; QUOTIDIENNES  
18:10:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL  
18:55:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES BAHAT AL ISTI-

RAHA  
19:00:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES STARLIGHT  
19:10:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI  
20:00:00 : NEWS : INFO SOIR  
20:25:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
20:30:00 : METEO  
20:35:00 : NEWS : ECO NEWS  
20:45:00 : AL MASSAIYA  
21:15:00 : NEWS : ECO NEWS  
21:15:00 : METEO  
21:25:00 : MAGAZINE : EDITION SPECIALE  
22:30:00 : MAGAZINE : C'EST A DIRE  
23:20:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL  
00:10:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
00:55:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : TALKING ABOUT TREES  
02:30:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI  
03:45:00 : MAGAZINE : AKHIR TAMANE  
04:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,  
Notre avenir**

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



## Portrait



## Luigi Mangione

*Diplômé et fils de bonne famille, le profil du suspect du meurtre du patron d'UnitedHealthcare*

**I**ngénieur diplômé d'une grande université et fils de bonne famille: après l'arrestation lundi d'un jeune homme de 26 ans dans l'enquête sur l'assassinat "ciblé" du patron d'un géant de l'assurance santé à New York, le profil de Luigi Mangione interroge sur ses motivations.

A la révélation de son nom, les réseaux sociaux présumés du jeune homme sont entrés en ébullition, signe

d'un emballement du public américain pour cette affaire dans un pays où les assurances santé privées sont régulièrement accusées de s'enrichir sur le dos des patients.

Un profil Instagram, qui pourrait être le sien, montre un jeune homme grand, brun, en costume-cravate sur sa photo principale. Vers 14H00 (18H00 GMT), il comptait quelque 2.000 abonnés, plus de 45.000 deux heures plus tard. Sur X, un compte à son nom regroupait quelque 45.000 abonnés à 14H41, près de 180.000 vers 18H00.

"Ils feraient mieux de te laisser libre, tu es un héros", commentait un internaute sur ce profil Instagram, accessible à tous, renvoyant aux spéculations que le suspect aurait pu agir pour se venger d'un contentieux avec cette assurance.

Mercredi à l'aube, Brian Thompson, patron d'UnitedHealthcare, premier assureur santé aux États-Unis, âgé de 50 ans, a été froidement abattu, en pleine rue, devant un hôtel de Manhattan.

"A l'heure actuelle, nous pensons qu'il s'agit de la personne que nous recherchons dans le meurtre ciblé et sans scrupules de Brian Thompson", a déclaré, à propos de

Luigi Mangione, Jessica Tisch, la patronne de la police de New York, lors d'une conférence de presse lundi.

L'homme a été présenté par les autorités comme un natif de l'État du Maryland (nord-est), ayant aussi des liens avec San Francisco et dont la dernière adresse connue est à Honolulu, à Hawaï.

Les policiers ont retrouvé une arme à feu en kit, "qui pourrait avoir été fabriquée par une imprimante 3D" et un silencieux, similaires à ceux utilisés par le tueur, selon les autorités. Un document manuscrit de trois pages évoquant son "hostilité" à l'encontre des entreprises américaines" a également été saisi, a indiqué la police.

Les premiers éléments de la biographie de Luigi Mangione évoquent un jeune homme diplômé, fils d'une famille influente de la région de Baltimore, qui possède de grands établissements dont plusieurs "country clubs", selon les médias américains.

Son cousin, Nino Mangione, est élu républicain à la Chambre basse locale de cet État de l'est des États-Unis, au sud de New York, précise-t-on de même source.

En 2016, Luigi Mangione terminait premier de la pro-

motion du lycée Gilman de Baltimore, un établissement pour garçons.

"Mon impression, c'est que c'était un gars normal, un gamin sympa, (...) intelligent", a déclaré à l'AFP un ancien élève de ce même lycée, "surpris" de découvrir une telle nouvelle.

"De mon point de vue, il n'y avait rien chez lui qui sortait de l'ordinaire", a-t-il estimé.

Luigi Mangione a ensuite suivi des études à l'université de Pennsylvanie, un des établissements privés de la prestigieuse et sélective Ivy League.

Contacté par l'AFP, un porte-parole d'UPenn a confirmé que M. Mangione avait été diplômé en 2020 d'une licence et d'un master en sciences de l'ingénierie.

Alors à l'université, le jeune homme avait co-présidé un groupe de 60 étudiants pour développer des jeux vidéo, d'après une page internet maintenant supprimée de l'université, sauvegardée par la fonctionnalité d'archives "Wayback Machine".

D'après son compte LinkedIn, Luigi Mangione travaillait comme ingénieur statistiques pour le concessionnaire automobile en ligne True Car. Un porte-parole du

groupe a déclaré à l'AFP qu'il n'était plus employé depuis 2023, sans donner davantage de précisions.

Son profil Instagram ne permet pas d'en apprendre beaucoup plus, si ce n'est qu'il a posté quelques photos, souvent avec des amis, en 2018, 2019 et 2021. L'une d'elle le montre torse-nu, ses abdominaux en évidence.

Sur X, le jeune homme apparaît avoir été bien plus actif. Mais ses publications, souvent alambiquées, ne permettent pas de dégager un profil plus clair.

Les autorités, qui ont indiqué continuer à éproucher ses réseaux sociaux, n'ont pas élaboré davantage sur un possible motif.

Selon des informations des médias américains, non confirmées par la police, les mots "delay" (retard) et "deny" (refus) - termes évoquant des rejets de demandes d'indemnisation de soins par les compagnies d'assurance - étaient inscrits sur les douilles trouvées sur les lieux du crime.

Luigi Mangione devait être présenté devant la justice locale pour possession illégale d'armes puis être transféré prochainement devant la justice à New York.

Mercredi à l'aube, Brian Thompson, patron d'UnitedHealthcare, premier assureur santé aux États-Unis, a été froidement abattu, en pleine rue, devant un hôtel de Manhattan

# Sport

## Sans suspense, la Fifa va attribuer aujourd'hui les Coupes du monde 2030 et 2034

Espagne-Maroc-Portugal et une pincée d'Amérique du Sud pour le Mondial-2030, puis l'Arabie Saoudite en 2034: la Fifa attribue ce mercredi deux éditions de sa compétition reine, consacrant un attelage inédit puis une nouvelle terre d'accueil du football à l'ambition affirmée.

Si cette double décision sera soumise au vote, lors d'un Congrès virtuel de l'instance suprême du football mondial, tout suspense s'est évaporé depuis que les deux dossiers se sont retrouvés seuls en lice l'an dernier pour chaque édition.

Le "Mondial du centenaire", qui célébrera le siècle écoulé depuis la première édition uruguayenne en 1930, a tourné au feuillet géopolitique avant de déboucher sur un accord inédit entre confédérations.

Les îles britanniques s'étaient montrées intéressées avant de se replier sur l'Euro-2028, la Corée du Sud a un temps envisagé une candidature commune avec la Chine, le Japon et la Corée du Nord, quatre pays sud-américains se sont lancés dès 2019 et l'UEFA a vanté fin 2022 un mariage Espagne-Portugal-Ukraine, "message de solidarité et d'espoir" après l'invasion russe.

Mais, l'an dernier, l'Ukraine a été discrètement débarquée quand le Maroc a rallié Espagne et Portugal, puis l'Amérique du Sud s'est désistée en échange d'une obole



symbolique: l'organisation des trois premières rencontres du tournoi en Uruguay, Paraguay et Argentine.

Après ces "célébrations du Centenaire" prévues les 8 et 9 juin 2030, dans la fraîcheur de l'hiver austral, les six équipes concernées et leurs supporters devront traverser l'Atlantique pour les 101 autres matches

de la compétition, du 13 juin à la finale le 21 juillet.

Avec 11 des 20 stades proposés, l'Espagne devrait être l'hôte principal après avoir déjà accueilli le Mondial-1982, mais le Maroc, quintuple candidat malheureux à l'organisation du tournoi, deviendra le deuxième pays africain à accueillir le

joyau -avec les JO d'été- des compétitions sportives après l'Afrique du Sud en 2010.

Espagne et Maroc se disputent encore le match d'ouverture, et la finale, proposant respectivement le Santiago Bernabeu de Madrid ou le Camp Nou de Barcelone et la future enceinte Hassan II entre Casa-

blanca et Rabat, qui ambitionne de devenir le "plus grand stade du monde" avec 115.000 places.

Le Portugal, organisateur de l'Euro-2004 mais jamais associé à un Mondial de football, propose de son côté les deux stades de Lisbonne et celui de Porto, et brigue une des demi-finales.

Invoquant le principe de rotation continentale, la Fifa avait limité aux confédérations asiatique et océanique son appel à candidatures pour l'édition 2034, menée tambour battant en un petit mois à l'automne 2023.

Et l'Arabie Saoudite, superpuissance en gestation du sport mondial, s'est retrouvée seule candidate après le renoncement de l'Australie et de l'Indonésie, et la mise en sommeil des ambitions footballistiques de la Chine.

Le royaume du Golfe, lancé dans une stratégie de diversification pour préparer l'après-pétrole, ne dispose pour l'heure que de deux des 14 stades d'une capacité d'au moins 40.000 spectateurs requis pour accueillir les 48 équipes qualifiées.

Au-delà du défi logistique, l'été brûlant pourrait imposer un déplacement de la compétition en hiver ou fin d'automne, comme lors du Mondial-2022 au Qatar, mais il faudra composer avec le Ramadan, qui débutera fin décembre cette année-là.

### Le rêve enfin devenu réalité

## Le Maroc veut engranger les bénéfices

Après plusieurs tentatives infructueuses, le Maroc, désigné co-hôte de l'édition 2030, va réaliser son rêve d'organiser une Coupe du monde, l'occasion aussi pour le Royaume de développer son économie et d'accroître son influence via "la diplomatie du football".

Futur co-organisateur de ce Mondial avec l'Espagne et le Portugal, le Maroc a su faire preuve de persévérance depuis 1994 en étant le premier pays africain à se porter candidat à l'organisation du Mondial.

Ces trois décennies de frustrations seront officiellement conjurées mercredi lorsque la Fédération internationale (Fifa) approuvera la candidature des trois pays, seul dossier retenu par l'instance suprême du foot mondial. Et le Maroc espère engranger plusieurs bénéfices.

Ce Mondial est "une opportunité unique pour accélérer la dynamique de croissance de l'économie (...), de créer davantage d'opportunités d'emplois et de permettre de développer l'attractivité touristique",

a commenté Fouzi Lekjaa, le président du Comité Coupe du monde 2030, lors d'un récent Conseil des ministres présidé par S.M le Roi Mohammed VI.

Le Maroc, pays de 38 millions d'habitants, a enregistré un taux de croissance de 2,8% et un taux de chômage de 13,6% jusqu'au troisième trimestre de 2024, selon les chiffres officiels.

A l'horizon du Mondial-2030, Rabat voit toutefois grand, avec de multiples projets, dont "l'extension et la rénovation des aéroports des six villes hôtes", "l'affermissement des infrastructures routières", et "le développement des infrastructures hôtelières et commerciales", d'après un communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres.

Preuve de cette ambition, outre la mise à niveau de six stades à Rabat, Casablanca, Fès, Tanger, Marrakech et Agadir, le Royaume du Maroc n'entend pas laisser à l'Espagne ou au Portugal le luxe d'accueillir la future finale de l'épreuve, avec un argu-

ment de poids: la construction du Stade Hassan II de 115.000 places à Benslimane, pour un budget de 480 millions d'euros.

Mais l'ambition du Maroc ne s'arrête pas au seul secteur économique, et si les infrastructures du Mondial "seront un héritage", le pays a compris l'importance du sport dans la promotion de son image, relève le chercheur en politiques sportives, Moncef Elyazghi.

Un point de vue partagé, rapporte l'AFP, par le sociologue spécialisé dans les sciences du sport Abderrahim Bourquia, pour qui la co-organisation du Mondial permettra aussi "d'associer le Maroc aux valeurs dites +positives+ du sport, de qualité de vie et de confiance", à un moment où le Royaume cherche à étendre encore davantage son influence, notamment sur le continent.

Pays historiquement ouvert, notamment sur l'Europe, le Maroc s'est en effet orienté depuis une décennie vers l'Afrique subsaharienne, où de multiples investisse-

ments ont été lancés et où sa présence a été significativement renforcée.

Pour ne rien gâcher, l'horizon sportif est aussi dégagé: depuis 1986 et la qualification historique des Lions de l'Atlas au 2e tour du Mondial mexicain, la sélection a grandi, au point de devenir fin 2022, au Qatar, la première nation africaine et arabe à atteindre le dernier carré.

Mais une marge de progression existe encore pour le foot marocain, qui ne compte que 90.000 licenciés, selon Moncef Elyazghi.

Outre l'enthousiasme croissant que devrait susciter l'organisation du Mondial, la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) a lancé en août un partenariat avec le géant mondial des phosphates OCP, afin de financer des centres de formation pour joueurs professionnels.

De quoi former les futurs Yassine Bounou, Achraf Hakimi ou Hakim Ziyech, parmi les héros de l'épopée du dernier Mondial à Doha



"Procès" Manchester City

## Les plaidoiries sont terminées

Les avocats de la Premier League et de Manchester City ont livré leurs dernières plaidoiries la semaine dernière devant la commission indépendante chargée d'examiner les charges pesant sur le club anglais, a affirmé lundi le Daily Mail.

Le combat juridique a débuté le 16 septembre à l'International Dispute Resolution Centre, à Londres, et s'est terminé vendredi dernier, selon le journal, après des semaines d'échanges dans le plus grand secret.

Les trois membres composant le panel indépendant vont désormais éplucher les arguments des deux parties avant de livrer leur verdict, pas avant plusieurs mois. La Premier League, organisatrice du championnat le plus suivi au monde, estime que Manchester City a sciemment contourné les règles financières imposées entre 2009 et 2018 pour doper ses ambitions sportives.

Durant cet intervalle, les "Citizens" ont remporté trois fois le championnat. Ils ont récolté de multiples titres par la suite, en Angleterre et en Europe, notamment la Ligue des champions en 2023.

Le nombre de charges pesant sur le club (115 au total) et le pedigree de l'accusé (quadruple champion d'Angleterre en titre battant pavillon émirati), offrent un caractère inédit et spectaculaire à ce que les médias ont surnommé "le procès sportif du siècle".

Les dirigeants de Manchester City n'ont cessé de clamer leur innocence, mais l'équipe est régulièrement ciblée par les moqueries et insultes des supporters adverses, persuadés que le club a triché. S'il était reconnu coupable, le club pourrait subir un retrait de points massif, ce qui conduirait de facto à sa relégation dans les divisions inférieures.

Ligue des champions

## Araujo de retour dans le groupe pour le match à Dortmund

Le défenseur uruguayen du FC Barcelone Ronald Araujo, absent depuis plusieurs mois, est de retour dans le groupe pour le déplacement à Dortmund mercredi en Ligue des champions, a annoncé mardi le club catalan.

Le défenseur central de 25 ans, qui a repris l'entraînement collectif il y a quelques semaines, a reçu le "feu vert médical" pour faire le voyage en Allemagne avec ses coéquipiers, mais ne devrait pas être aligné par l'entraîneur allemand Hansi Flick.

Blessé aux ischio-jambiers début juillet pendant la Copa America avec l'Uruguay et donc absent depuis le début de saison, Araujo, l'un des joueurs cadres du Barça depuis trois saisons, a été remplacé dans le onze de départ par l'expérimenté Inigo Martinez aux côtés de la pépite Pau Cubarsi et va donc devoir se battre pour re-

gagner sa place.

Ce retour est le bienvenu pour le club catalan, toujours privé du Danois Andreas Christensen, dont la charnière centrale a disputé la quasi-totalité des matchs jusqu'ici.

**Programme**

Ci-dessous le programme des matches, prévus ce soir, de la 6ème journée de la Ligue des champions :

Mercredi à 18h45  
Atletico Madrid-Slovan Bratislava  
Lille-Sturm Graz  
Mercredi à 21h00  
AC Milan-Etoile Rouge Belgrade  
Arsenal-Monaco  
Benfica-Bologne  
Dortmund-Barcelone  
Feyenoord-Sparta Prague  
Juventus-Manchester City  
Stuttgart-Young Boys

## Forfait de Neuer

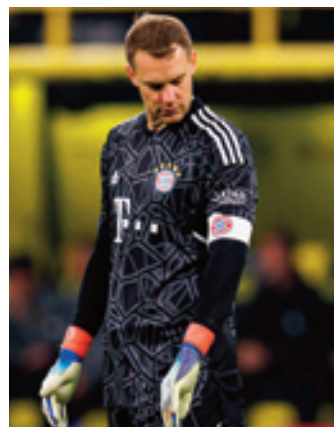
Le capitaine et gardien du Bayern Munich Manuel Neuer, blessé à une côte, ne jouera "probablement pas" en 2024, a déclaré lundi son entraîneur Vincent Kompany à la veille du match contre le Shakhtar Donetsk en Ligue des champions mardi.

"Il a une côte cassée, ce qui signifie qu'il ne jouera probablement pas cette année", selon Kompany. "Ce qui est important, c'est qu'il guérisse maintenant. J'espère que Manu sera de retour dès le début du mois de janvier, mais pour l'instant, il est trop tôt", a-t-il ajouté.

Neuer, 38 ans, s'est blessé le 3 décembre lors d'un choc avec Jeremie Frimpong (Bayer Leverkusen) en Coupe d'Allemagne, pour lequel le gardien a également reçu le premier carton rouge de sa carrière, en 866 matches.

Si son forfait est confirmé, il manquera donc également deux matches de championnat, un déplacement à Mayence le 14 décembre et la réception de Leipzig le 20.

Le gardien N.2, Sven Ulreich, étant absent pour raisons personnelles, c'est le troisième gardien du Bayern, Daniel Peretz, qui devait être titularisé contre le Shakhtar Donetsk mardi à Gelsenkirchen (Allemagne), où l'équipe ukrainienne joue ses matches de Cr à



"domicile" en raison de la guerre avec la Russie.

Le Bayern occupe la 13e place au classement de la Ligue des champions après cinq matches, avec trois victoires à domicile et des défaites à l'extérieur contre Barcelone et Aston Villa.

## Baptiste Kern : Le circuit UTS est un équilibre entre spectacle et sport

Divertir sans verser dans les "jeux du cirque": pour Baptiste Kern, le directeur des opérations de l'Ultimate Tennis Showdown, c'est l'"équilibre" que doit trouver ce circuit qui tente depuis deux ans d'attirer un public plus jeune au tennis.

**Comment sélectionnez-vous les participants à un tournoi UTS? Verra-t-on bientôt le N.1 mondial Jannik Sinner ou Carlos Alcaraz dans ce type d'événements?**

"Notre premier critère, c'est un très gros niveau (de jeu). Le deuxième, c'est d'avoir des joueurs avec des personnalités, celles qu'elles soient. Quelqu'un comme Gaël (Monfils), qu'il soit 30e, 40e ou 50e, il retourne le stade dès qu'il vient. Il a cette magie



en lui... Un gars comme Kyrgios, dès qu'il est en forme, on le prend directement. Il a une espèce d'aura, peu importe son classement du jour. (...) Quand on dit des personnalités, on

n'a pas uniquement des joueurs fantasques. Il y a des joueurs qui sont peut-être un peu plus taiseux, c'est intéressant d'avoir le feu et la glace (...). Et si Sinner ou Alcaraz veulent jouer l'UTS, on sera ravis de les prendre."

**Vous invitez délibérément plusieurs joueurs connus pour faire le show. Est-ce que ça ne risque pas de nuire à la qualité du jeu et donc à l'intérêt de la compétition?**

"Il y a deux piliers, le spectacle et le sport. Et il faut que les deux vivent ensemble. S'ils (les huit participants d'un tournoi UTS, NDLR) jouent comme sur le circuit ATP, en étant super sérieux, on va répliquer l'ATP, ça n'a pas beaucoup d'intérêt. S'ils font les jeux du cirque, ça n'a aucun intérêt parce qu'il n'y a pas de sport. Donc c'est un équilibre qu'on doit trouver. On cherche en permanence quelle est la bonne limite. On veut vraiment bannir le mot +exhibition+, même si techniquement, aujourd'hui, c'en est une. C'est un autre sport avec les mêmes stars qui, elles-mêmes, vont jouer différemment."

**Sur le plan économique, la pérennité de l'événement est-elle assurée pour les prochaines années?**

R: "C'est une matière en construction. On va faire le Mexique en février (un tournoi

UTS à Guadalajara mi-février, NDLR), on a de très bonnes chances de faire l'Asie l'année prochaine aussi. On est sur une phase d'investissement.

Le modèle économique, ça intègre des villes, la billetterie, les sponsors. On essaie de créer une plateforme qui soit attractive pour les sponsors.

Il y a plein d'interactions du public (avec les joueurs), plein de moments où les sponsors peuvent venir raconter une histoire de marque mais aussi toucher des gens qu'ils ne toucheraient pas sur des tournois traditionnels. Mais ce qui est clé dans l'événementiel, c'est d'avoir une récurrence."

**Est-ce que vous envisagez de lancer des tournois UTS féminins?**

"Ce (l'UTS) n'est pas un format généré. Ça répond au même problème pour le tennis féminin que pour le tennis masculin: des matches qui sont longs avec des temps morts. Après, c'est de l'investissement, il y a des prize money conséquents, des financements à trouver. Donc, on se concentre d'abord sur la ligue masculine, avec la volonté, à moyen terme, d'aller rajouter une ligue féminine."

Propos recueillis par Gaudissart (AFP)

## En Inde, la grande ruée vers l'énergie solaire

Au milieu du désert, c'est un océan de plaques bleues tournées vers le ciel, hérissé d'hélices géantes. Là, tout près du Pakistan, l'Inde construit la plus grande centrale électrique de la planète, emblème de sa ruée vers l'énergie solaire.

Avant même de tourner à plein régime, le parc de Khavda, dans l'État du Gujarat (nord-ouest), est déjà celui de tous les records.

Quelque 60 millions de panneaux et 770 éoliennes de 200 m de haut étalés sur 538 km<sup>2</sup> - cinq fois la superficie de Paris intra-muros, quasiment celle de la tenticulaire mégapole de Bombay.

Devant un mur d'écrans, quelques techniciens surveillent la production de l'infrastructure en temps réel. Ce jour-là, elle affiche 1,73 gigawatts (GW).

"D'ici 2029, elle produira 30 GW", annonce fièrement Maninder Singh Pental, vice-président d'Adani Green Energy, filiale du conglomérat indien Adani et du groupe français TotalEnergies (participation de 20%) qui bâtit et gère le site.

Khavda deviendra alors la centrale électrique la plus puissante au monde, largement devant le monumental barrage hydroélectrique des Trois-Gorges (18 GW) en Chine.

La consommation d'énergie du pays le plus peuplé de la planète a doublé depuis l'an 2000, tirée par son expansion démographique, sa croissance économique et une urbanisation rapide.

Pour respecter sa promesse de neutralité carbone en 2070, l'Inde s'est fixé des objectifs ambitieux.

Sa capacité en énergies renouvelables doit passer de 200 GW - la moitié de son mix énergétique actuel - à 500 GW en 2030, dont 300 GW pour la seule énergie photovoltaïque.

"D'ici 2030, l'Inde aura presque triplé sa capacité en énergies renouvelables de 2022", a salué l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans un récent rapport. "Elle gardera la troisième place sur le marché mondial des renouvelables".

De la ferme géante au toit d'immeuble, la "révolution solaire" vantée par le Premier ministre Narendra Modi fait pousser les chantiers comme des champignons dans tout le pays.

Le groupe Adani mène la danse sur le front des mégaprojets, avec l'ambition de devenir le numéro 1 mondial du renouvelable.

"Nous sommes fiers de Khavda, ça n'a jamais été fait avant", souligne le PDG de sa filiale énergies renouvelables, Sagar Adani. "Le pays a besoin de



grands sites. 200 projets de 50 mégawatts (MW) ne répondront pas aux besoins de l'Inde".

Son groupe a promis d'engager 35 milliards de dollars dans les renouvelables d'ici 2030.

Mais sa récente inculpation aux États-Unis, avec son oncle Gautam Adani, patron-fondateur du groupe, dans un dossier de corruption lié à un marché d'énergie solaire, a semé le trouble.

Adani, qui a récusé des accusations "sans fondement", a révélé cette semaine que sa capitalisation boursière avait fondu de 55 milliards de dollars en une semaine.

Certains projets sont remis en cause, notamment au Kenya, et son partenaire TotalEnergies a an-

noncé le gel de ses investissements.

"Cette affaire va sûrement affecter les capacités d'Adani à lever des fonds", anticipe un acteur du secteur. "Mais je ne crois pas qu'elle aura des effets dramatiques sur les acteurs vertueux du secteur". Le groupe Reliance du milliardaire Mukesh Ambani a promis lui d'engager 10 milliards de dollars dans les énergies vertes, notamment pour une ferme solaire de 10 GW dans le sud de l'Inde. Premier effet de ce foisonnement de projets, le coût de l'énergie solaire a baissé.

Dans quatre appels d'offres récents, des projets renouvelables affichaient 4 à 5 roupies du kw/h

contre 5 ou plus pour des centrales à charbon", note Ajay Mathur, de l'Alliance solaire internationale (ISA).

"C'est une très bonne chose", se réjouit-il, "même si l'investissement initial (dans le renouvelable) reste encore deux fois supérieur".

"Cette transition est formidable mais elle pose des questions", renchérit Tejpreet Chopra, le patron de l'entreprise Bharat Light and Power. "Quand le prix de l'énergie diminue, le retour financier est plus faible. Comment continuer à attirer les investissements et la technologie ?"

De son côté, le gouvernement a dopé le secteur du photovoltaïque en multipliant les incitations aux entreprises et aux particuliers.

En banlieue de New Delhi, les 500 employés de Jubilant Food Works produisent pizzas et pâtisseries pour des enseignes américaines. Sur leur toit, près de 800 panneaux fournissent à l'usine 14% de son électricité, à un prix très avantageux.

"Toute l'infrastructure a été installée par SunSource", explique un des responsables de la société d'énergie solaire, Praveen Kumay. "Pour chaque kw/h, nous facturons (à l'entreprise) 4,3 roupies (5 centimes d'euros) contre 7 sur le réseau normal".

### Recettes

## Jus d'amandes



#### Ingrédients :

Pour le jus d'amande marocain traditionnel:  
1/2 verre d'amandes entières blanchies ou non - ou de poudre d'amande  
1,5 verre de lait froid  
1 c. à soupe de sucre ou de miel - ajuster au goût  
1 c. à café d'eau de fleur d'oranger  
1 poignée de glaçons

#### Facultatif

1 goutte d'extrait d'amande ou d'arôme  
1 pincée de gomme arabique meska-réduite en poudre avec 1/4 c. à café de sucre  
Pour le jus d'amande marocain sans lait et sans sucre:

6 dattes + / - selon votre goût en sucre  
500 ml d'eau bien froide  
2 c. à café d'eau de fleur d'oranger  
100 gr d'amandes en poudre

#### Préparations :

Préparer le jus d'amande marocain traditionnel:

Placez les amandes blanchies ou non dans le bol du mixeur.

Mixez jusqu'à ce que les amandes soient une poudre fine.

Ajoutez un peu de sucre, et mixez encore une fois pour une poudre encore plus fine. Ajoutez le lait, le sucre au goût et l'eau de fleur d'oranger.

Mixez à grande vitesse pour bien mélanger. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter des glaçons pour une boisson encore plus fraîche, de l'extrait d'amande et de la gomme arabique en poudre.

Versez dans des verres et servez immédiatement. Préparer la version sans lait et sucre ajouté:

Lavez et dénoyautez les dattes, placez-les dans le bol du mixeur, et ajoutez assez d'eau pour couvrir les dattes (ne pas trop en mettre)

Mixez jusqu'à ce que la préparation soit bien homogène.

Ajoutez l'amande en poudre, le reste d'eau et l'eau de fleur d'oranger. Mixez encore.

## Comment l'eau est-elle arrivée sur Terre ?

Comment l'eau est-elle arrivée sur Terre? Une nouvelle théorie avance que notre planète a pu capturer le précieux élément dans un bain de vapeur, peu après la formation du système solaire, selon une étude publiée dans *Astronomy & Astrophysics*.

Selon la théorie dominante, l'eau serait arrivée sur Terre par l'intermédiaire d'astéroïdes principalement et de comètes, provenant de l'extérieur du système solaire, dans les cent premiers millions d'années.

Un bombardement ayant tout du "jeu de billard gravitationnel", décrit à l'AFP l'astrophysicien Quentin Kral, premier auteur de l'étude, qui propose pour sa part un procédé "un peu plus naturel et un peu plus simple à mettre en place".

Moins aléatoire donc, et surtout applicable à d'autres planètes rocheuses du système solaire, comme Mars ou Mercure, dont on sait qu'elles contiennent de l'eau, tout comme la Lune.

Tout part de la ceinture d'astéroïdes, un anneau de petits corps célestes, situé entre Mars et Jupiter, qui était beaucoup plus massif à l'époque de la formation du système solaire, il y a 4,6 milliards d'années.

"On sait qu'initialement les astéroïdes étaient glacés", explique le

chercheur au laboratoire LESIA de l'Observatoire de Paris-Meudon PSL.

Ces glaces, "on ne les voit plus trop" aujourd'hui, sauf sur Cérés, le plus massif des astéroïdes. Mais on en détecte les traces sur d'autres avec la présence de minéraux hydratés. Comme ceux identifiés dans les échantillons de l'astéroïde Ryugu, rapportés récemment par une mission japonaise.

L'idée de l'équipe du LESIA, avec un astronome de l'Institut de physique du globe de Paris, c'est que la Terre a bien récupéré l'eau des astéroïdes, mais sans que ces derniers la lui apportent directement.

Dans ce scénario, le Soleil vient de se former et chauffe la ceinture d'astéroïdes, avec un pic à environ

25 millions d'années. Ce chauffage "sublime les glaces d'eau" et forme alors un "disque de vapeur d'eau au niveau de la ceinture des astéroïdes", décrit Quentin Kral.

De là, ce disque s'étale dans le système solaire, jusqu'à la Terre, qui va capter progressivement cette ressource au fur et à mesure qu'elle se refroidit. Une fois accrétée (capter la matière sous l'effet de la gravitation) sur la planète, cette "vapeur d'eau vit sa vie d'eau", et s'y retrouve sous forme liquide.

Le modèle élaboré par Quentin Kral et ses collègues fonctionne aussi bien avec une ceinture d'astéroïdes massive, comme ils supposent que l'a été celle de notre système, qu'avec une ceinture plus mince, mais sur une plus longue période de temps.

